

# Les BUSQUET de CHANDOISEL et de CAUMONT



Archives familiales  
2001

**Les BUSQUET  
de CHANDOISEL et de CAUMONT**

**Conseillers au parlement de Normandie**

**Robert Busquet de Caumont  
2001**

## Table des matières

Maitre Isambart Busquet, 1er conseiller .....	3
Noble Homme Jehan Busquet, 2ème Conseiller .....	12
Un gentilhomme, Robert Busquet, 3ème Conseiller .....	15
Isambart II et son frère Regnault .....	22
Nicolas de Chandoisel -Busquet .....	27
Jean-Charles de Chandoisel, 6ème Conseiller .....	34
Isambart-Nicolas de Caumont, 7ème Conseiller .....	41
Nicolas-Isambart et Isambart-Nicolas .....	49
Tableau Genealogique .....	60

# Chapitre I

## Maître Isambart BUSQUET

### 1er conseiller

Le 25 janvier 1541, le roi François 1er fit don à un avocat rouennais, Me Isambart BUSQUET, de l'office de Conseiller au Parlement de Rouen pour "bonne et entière confiance, grands, louables et agréables services en maintes et diverses manières par charges, commissions et affaires et pour autres bonnes considérations"; l'office était retiré à Me Antoine Le Marchand "pour démérites". Mgr le Chancelier Poyet, "au sortir de chez le Roy", annonça directement la nouvelle au nouveau promu, "premier à en être averti" (1).

Isambart Busquet était originaire de Valliquerville-en-Caux, village situé près d'Yvetot sur la route de Rouen. Il était le fils aîné de Robert BUSQUET et d'Helayne d'ANGERVILLE qui, l'un et l'autre, y possédaient des terres. Son oncle, Pasquet BUSQUET faisait aveu en 1481 et 1486 de 61 acres de terres et de deux "masures" (2) qu'il tenait de Demoiselle Anthoinette d'ESTOUTEVILLE à cause de sa seigneurie d'Auzebosc à Valliquerville (2). Ces terres étaient en deux lots, le fief Eudes et le fief Ameury, divisés en nombreuses parcelles mises en tenure pour quelques sous, chapons, "guelines", boisseaux ou corvées. L'un de ces "fiefs" devait à son tour à la seigneurie d'Auzebosc la somme de 10 livres tournois, l'autre un pourcentage assez complexe en espèces et en nature.

Si Pasquet BUSQUET avait 61 acres de terres, son, frère cadet Robert n'en avait apparemment que 31 "ou environ". Il s'agissait du "Manoir et tènement en terroir et hamel de BOUCQUELON", situé dans les paroisses de Valliquerville et Allouville, "la mesure séant dedans logée et édifiée de plusieurs maisons dont une grande à étage". Bouquelon relevait de la seigneurie de Valliquerville à laquelle il devait 64 sous tournois par an (3).

Mais Robert BUSQUET avait épousé, après contrat de fiançailles de mars 1484, Helayne d'ANGERVILLE, âgée alors de douze ans (4). Le mariage devait être célébré dans les deux ans. La jeune fiancée était fille de Jean d'ANGERVILLE, « l'aîné », et petite-fille de Vulfran d'ANGERVILLE qui lui donnait 36 acres de terres à Valliquerville. Ces d'ANGERVILLE appartenaient-ils à l'ancienne famille cauchoise de ce nom qui fournit des chevaliers dès le XIII<sup>e</sup> siècle ? En tout cas, Helayne d'ANGERVILLE apportait la terre de Flamesnil contenant 15 acres et deux « mesures », la terre de Mauny avec ses 5 acres et sa "masure à présent logée de un manoir, maisons et autres edifices et closages", et enfin 16 acres en la paroisse d'Allouville, au terroir de Mauny, dits le Parc d'Angerville.

C'est donc plus de 67 acres que possédait Robert BUSQUET, vers 1486, à Valliquerville, avant d'hériter de son frère les 27 acres du fief Eudes, portant son patrimoine connu à plus de 94 acres de terre cauchoise, ce qui fait 53 hectares environ, avec plusieurs fermes et maisons d'habitation (5). Le 16 décembre 1498, Robert BUSQUET achète « sans expression de tenure ni de rente », une demi-acre de la vente des paroissiens de Valliquerville, puis une vergée chargée de 53 deniers de rente au « seigneur au (ou ?) porteur en avant » (6).

Il mourut avant 1513. Un procès entre son fils et un oncle d'ANGERVILLE révèle qu'il était « homme avisé, subtil et cognoissant en procès autant que homme de la paroisse de Valliquerville » (7). Il laissait trois fils:

- Isambart, l'aîné, qui reçut les 67 acres concédés par ses parents avant l'héritage de Pasquet, et sera le Premier Conseiller au Parlement;

- Jehan, qui reçut les 27 acres de Pasquet BUSQUET et épousa Catherine MESNARD dont la famille avait des terres à Valliquerville;

- Nicolas, prêtre, curé de Prétot, puis de Saint Patrice de Rouen.

Cette inégalité dans les partages de deux générations ne tient peut-être qu'à notre ignorance de la totalité du patrimoine des BUSQUET. Elle soulève cependant le problème de l'origine sociale de cette famille, d'autant plus qu'aucun de ces qualificatifs de "laboureur" (8), "marchand", "bourgeois", "honorabile homme", "noble homme", "écuyer" qui classent juridiquement quelqu'un, n'est utilisé dans les quelques aveux et dénombremments qui font connaître les premiers BUSQUET.

Il faut le reconnaître, le nom de BUSQUET, avec ses variantes BUQUET ou BUCQUET, voire même BOCQUET, BOSQUET ou BOUSQUET, est relativement banal, surtout en Haute-Normandie. Si parfois, à l'origine de certains noms de famille, existent des souches fortes quelque peu tribales, les BUSQUET seraient issus d'une "gens" normande de cette sorte, à riches ramifications.

Ce nom se retrouve une trentaine de fois en Normandie entre 1195 et l'époque des BUSQUET qui font l'objet de cette étude (9). La plupart sont des Cauchois. Beaucoup s'appellent Robert, Jean ou Guillaume. Evidemment, seuls ceux qui ont eu quelque notoriété ou bénéficié d'un heureux hasard ont vu leur témoignage, leurs actes, ou simplement leur nom, consignés par écrit et transmis ainsi jusqu'à nos jours. En 1301 "Richard BUSQUET" porte-guidon de la baillie de Caulx, avec six escudiers et huit armures de fer", figure au "Roole des Chevaliers et homes d'armes de Normandie qui furent au camp et host des Flandres avec le Roi Philippe" (10). Robert BUSQUET, vicomte de Neuchâtel (en Bray), devint Bailli du Cotentin de 1314 à 1320 (11). Un Guillaume BUSQUET fut Bailli d'Eu à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle (12). Guille BUSQUET, d'Ycarville, porte le titre d'écuyer en 1404 (13); Hugues, sieur de la Gaillarde, figure en 1454 Parmi les notables de Bernières (14); Philippe, sgr de Montpinçon, est mentionné le 25 février 1463 par Raymond MONTFAULT dans ses recherches sur la noblesse de Haute Normandie (15). Jehan BUSQUET ou BOSQUET, de la sergenterie de St Victor, domicilié à Rouen fut anobli en 1470 en vertu de la charte des francs fiefs (16). Robert BUSQUEET tenait un quart de fief de haubert du baron de Pont-St-Pierre avant 1474 (17).

A partir de 1481, quelques BUSQUET pourraient alors être des collatéraux. Ce sont Guillaume BUSQUET, sieur du Mesnil, figurant à la Montre du 3 juillet 1486 parmi les nobles de la ville de Rouen (18); Guillaume, prétendant à la seigneurie d'Amécourt (19); un BUSQUET à qui l'on confisque en 1497 la terre de Retonval, près d'Aumale; et un certain Robert BUSQUET, de la paroisse de Valliquerville, reçu en 1519 Messager de l'Université de Caen pour la Vicomté de Montivilliers (20).

Dans son Recueil Généalogique des Présidents et Conseillers, le Président BIGOT de MONVILLE, qui connaissait les Conseillers BUSQUET, dit que les "armes anciennes" de ces derniers étaient "à une fasce accompagnée de trois fers de lance" et que ces armes se voyaient à Villequier (21). De fait, ce blason est gravé dans la pierre au manoir des ROCQUES à Villequier; or ce manoir appartenait à Pierre BUSQUET, sieur des Rocques et de Pierreval, "soi disant noble", qui parvint, non sans peine, à prouver sa noblesse devant le Parlement, en 1532, après avoir obtenu des Lettres royales en relèvement de dérogeance (22).

Par ailleurs, Bigot de Monville dit que les Conseillers BUSQUET avaient des cousins éloignés à CAUDEBEC. Or, effectivement on trouve dans cette ville une famille BUSQUET, "originaire de Valliquerville", dont les membres portent à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle le titre de

"bourgeois de Caudebec". Cinquante ans plus tard, il y a des BUSQUET "bourgeois de Rouen", sans lien connu avec les précédents (23).

Lors de la "Recherche de la noblesse" en 1666, un François BUSQUET, sieur du PLESSIS et du VERGER, de la paroisse de Cléder, près de Lesneven en Bretagne, portait les armes des Conseillers BUSQUET de CHANDOISEL. Il fut débouté de ses prétentions et condamné comme usurpateur (24).

Enfin, à Villequier encore, subsistera une famille BUSQUETe alliée à plusieurs reprises à une famille BRETON, qui produira des marinières (Jehan et Robert BUSQUET donneront en 1523 à l'église de Villequier une verrière représentant un combat naval), des marchands, et même des fermiers des BUSQUET de CAUMONT, lorsque ces derniers auront des terres dans cette paroisse au XVIII<sup>e</sup> siècle (25).

Parmi ces hobereaux cauchois, cet homme anobli par les francs-fiefs, cet autre relevé de dérogeance, et ces bourgeois vraisemblablement parents collatéraux, il est difficile de situer socialement, avec exactitude, ces notables ruraux dont est issu le premier Conseiller BUSQUET. En fait, nobles et roturiers, tous ont la modestie et l'aisance héréditaire des paysans normands. Tout au plus est-il possible d'emprunter aux "Mémoires manuscrits pour servir à l'histoire du Parlement de Rouen" cette réflexion philosophe, écrite à propos des ancêtres du Conseiller de la Place: "Cette famille, comme la plupart de celles qui ont fait quelque figure dans Rouen, s'est divisée en deux sortes de nobles, les uns plus anciens, les autres plus nouveaux; et en deux sortes de roturiers, les uns ayant encore quelque distinction, les autres dans la plus vile roture... Tels sont les commencements de toutes les familles. Dans ces temps les parents nobles veulent méconnaître leurs parents roturiers, mais ceux-ci conservent quelque temps la tradition. Enfin le temps vient que ces derniers oublient leur origine et ils sont les premiers à encenser l'idole... Mettons hardiment dans cette catégorie les LANGLOIS, les LE ROUX, les BIGOT, les VOISIN, les PUCHOT et quantité d'autres familles éminentes du Parlement" (26).

Isambart BUSQUET était donc né à Valliquerville en 1486, de Robert BUSQUET et d'Helayne d'ANGERVILLE. Avocat vers 1507 - la fonction a encore à l'époque un prestige social presque égal à celle de magistrat - , il habite Rouen en 1515. Il a trente ans. Il épouse alors Marguerite MAUGER, fille de Pierre MAUGER et de Marguerite LE FAUCONNYER. Ces MAUGER étaient de famille aisée, car la mariée apportait en dot plusieurs maisons à Rouen (27) . "Maître Isambart BUSQUET, licencié ès lois, avocat au Parlement" s'installa dès 1527, peut-être même dès 1523, rue des Maillots, paroisse St Patrice, dans un bel hôtel acquis, semble-t-il, ainsi que les maisons voisines, en plusieurs étapes; l'acquisition est achevée en 1551 (28). Cet hôtel comprenait deux corps de logis communicants entre eux, l'un sur la rue, l'autre entre cour et jardin. La cour, dans laquelle on pénétrait de la rue par une "grande porte", possédait un puits et de vastes bâtiments de service: remises, écuries, bûcher, laverie, greniers à grains et à foin. A l'étage se trouvait la grande salle, dont le plafond en menuiserie était "formé de carrés réguliers et de petits médaillons sculptés aux sommiers"; les "petites fenêtres à cintre aplati et à moulures gothiques" portaient des vitraux armoriés, "un des écussons étant plein des armes des BUSQUET et l'autre mi-party de BUSQUET et de Marguerite MAUGER"; cette salle était en outre décorée de plâtres et de boiseries de chêne sculptés, dorés et colorés "dans le goût du temps de la Renaissance de François Ier" (29). Cet hôtel sera conservé par les BUSQUET jusqu'en 1822. En importance et en ancienneté, le logis et la famille se correspondaient et se servaient réciproquement. Quand, à une génération, la maison était trop grande, le corps de logis "de derrière" était loué: il sera ainsi au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle entre les mains de M. de CIDEVILLE, Conseiller au Parlement et ami de Voltaire. Enfin, sous la Restauration, lors de sa vente, le vieil hôtel d'Isambart BUSQUET,

devenu incommode et vétuste, devait avoir encore une certaine allure, puisqu'il était loué à deux anciennes familles aristocratiques.

Tout en continuant d'habiter à Rouen, Isambart BUSQUET devint Bailli et Garde des Sceaux du duché d'ESTOUTEVILLE, lorsque celui-ci fut organisé. De 1538 à 1541 inclus, il toucha pour ses gages 150 l.t. par an au terme de St Michel. Bien qu'en 1542 il se fasse remplacer par son fils, il restera en excellents rapports avec la Maison d'Estouteville, car en 1553 il est muni d'une procuration de la duchesse pour vendre certaines de ses terres (30).

Néanmoins Isambart BUSQUET appartenait encore au barreau en lorsque le Parlement fut clos et que François Ier ordonna de tenir immédiatement les Grands Jours, non plus à Coutances à cause de la peste, mais à Bayeux. L'avocat reçoit alors un poste de confiance et d'honneur: les Registres Secrets des Grands Jours de Bayeux rapportent en effet que Me Isambart BUSQUET fut Substitut du Procureur Général. Puis, après les Grands Jours, il fut adjoint comme Procureur Général aux Commissaires nommés afin d'instruire contre neuf Conseillers du Parlement que le Roi venait d'interdire par Lettres du 16 décembre 1540 (31). Situation délicate, que de faire condamner des magistrats et d'être pourvu, en récompense, du siège de l'un d'eux. Isambart BUSQUET allait s'en apercevoir ... D'après les lettres de don et provision du 25 janvier 1541, de confirmation deux ans plus tard, puis les Lettres de survivance en 1552, survivance confirmée en 1558, il semble qu'outre ses loyaux services dans diverses commissions, Isambart BUSQUET en avait rendu d'autres, non précisés - avant et après être devenu Conseiller -au Roi François Ier, à Catherine de Médicis, puis au Roi Henri II son époux (32).

Maître Isambart BUSQUET fut reçu Conseiller au Parlement de Rouen le jeudi 9 novembre 1542. Il fut "Purgé sur l'achat dudit office suivant les Lettres de don" et prêta serment, "flexis genibus, sur les Evangiles, ès mains du Premier Président". Mais le lundi suivant, 13 novembre, les Gens du Roi "s'étonnent merveilleusement de ce qu'ils n'avaient su, sinon par le commun bruit de la salle et la présente lecture et dénomination au rôle, la réception du sieur BUSQUET. Il est accoutumé de communiquer avant telles réceptions les Lettres au Procureur Général, même quand les pourvus à de tels offices sont d'entière réputation en littérature, expérience et intégrité de vie, ce qu'il n'estimait pas être en la personne dudit BUSQUET". Le Procureur Général présente alors une requête d'opposition fondée sur deux chefs: d'abord que BUSQUET est un ignorant qui n'entend ni le droit civil, ni le latin, d'autre part qu'il est punissable "d'impétrer en quelque façon indécente" un office qu'il a contribué à faire retirer à son titulaire.

Le nouveau Conseiller se défendit fort bien. Il répondit que "d'abord il était à croire que la requête n'était faite sinon à l'appétit d'aucuns malveillants pour lui vouloir faire impertinence et scandale" et qu'il allait rapporter à la Cour des raisons particulières de la vengeance du Procureur Général.

En attendant, la notoriété de son expérience pratique était évidente: depuis plus de 35 ans il exerçait l'état d'avocat la Cour. Et "sans la vouloir dire par jactance, il a été souventes fois oui et plaidé devant Mgr le Chancelier et devant Messieurs du Conseil et du Conseil Privé, et ce faisant touchait les Droits et Lettres de si près que, de ceux qui l'ont oui, il a été trouvé suffisant et capable et tel rapporté et témoigné par ledit Seigneur Chancelier au Roi" (33), L'affaire était close. On tenta de lui retenir ses gages. Il obtint des lettres Royaux.

Dorénavant il put jouir en paix de son office, On faisait du reste appel à lui, chaque fois qu'il fallait parler italien car il était l'un des rares magistrats à savoir cette langue (34).

En janvier 1552, le Conseiller Isambart BUSQUET prend la précaution d'obtenir du Roi Henri II pour son fils Jehan des Lettres de survivance, "sans que, advenant le décès de l'un ou de l'autre, ledit office soit ou puisse être dit vacant ne impétable". C'est alors que le Roi rappelle encore "les services rendus au défunt Roi et depuis (et) même d'autres services faits à notre très chère et aimée compaigne la Reine". En 1558, de nouvelles lettres précisent la

situation du père et du fils quant à leur office "donné unique" de Conseiller (35). Isambart fait alors officiellement ses adieux à la Cour. Le Président répondit combien "la Compagnie était déplaisante qu'un si bon et vertueux personnage et si expérimenté praticien comme lui et qui a tant mérité et icelle honoré s'en départe, et plus serait sans la confiance qu'elle a que Maître Jehan BUSQUET, à l'imitation du sieur BUSQUET son père, se montrera tel personnage que l'état requiert" (36). En fait, le vieux Conseiller ne quitte pas la place et la retiendra jusqu'à sa mort.

Ses gages se montent à 375 l.t. par an et se payent par trimestre. Le "quartier" de janvier-février-mars 1545, de 93 l. 15 s.t., fut payé le 10 septembre 1546; le "quartier" de juillet-août-septembre 1557, de la même somme, fut touché avec moins de retard, le 12 janvier 1558 (37). L'office avait d'autres possibilités de rapport..., et Isambart BUSQUET d'autres revenus.

D'abord, il avait reçu de ses parents 67 acres, au moins, de terres à Valliquerville, dont en particulier le modeste manoir de Bouquelon que son frère semble avoir habité. De 1520 à 1560, en quarante ans, Isambart restera si âprement proche de son village d'origine qu'il réussira à y faire dix-huit achats de parcelles et sept échanges, portant le domaine à plus de 149 acres (84 hectares environ) (38). La complexité des redevances empêche d'évaluer les revenus de cette terre. On sait seulement qu'en 1545 Isambart donna à son fils Jehan 350 l.t. de rente, à prendre sur le domaine de Valliquerville (39).

En 1556, Isambart et ses deux fils, Jehan et Nicolas, vendent 1.000 l.t., deux maisons louées à un maître couvreur et à un serrurier, sises rue Porchère, paroisse de St Martin-sur-Renelle, à Rouen. Ces immeubles provenaient de la succession de Marguerite MAUGER. Mais Isambart BUSQUET possédait à Rouen d'autres immeubles dont certains venaient de sa femme. Il avait l'hôtel de la rue des Maillots et les deux maisons "contiguës à la grande", dont l'une était louée par un Solliciteur au Palaip (40).

Isambart possédait encore quelques biens immobiliers qu'il destinait à Nicolas, son second fils, qui était prêtre: la propriété du "Nid de Chien", petite maison de campagne à la sortie de Rouen, avec des terres labourables sises à St Léger-de-Bourdeny et à St Gilles-de-Repainville; deux maisons à Rouen, rue St Patrice, l'une avec cour et jardin, d'une valeur de 750 l.t., l'autre valant seulement 380 l.t.; deux jardins dans les faubourgs de Rouen, l'un rue Bouvreuil, l'autre "devant la geolle"; plus, à Canteleue sept vergées de prairie (40).

Mais l'abbé n'était pas pour rien Normand et sourcilleux. Il trouvait son frère aîné avantageé et exigea des partages plus équitables. Il admit de ne pas avoir les meubles "tant ustensiles de maison que mobilier étant en maisons et héritages tant aux champs qu'à la ville", mais il demanda à son frère aîné de lui laisser prendre dans la maison paternelle, en plus de ses biens personnels, "deux lits, un meuble de chêne à mettre habits, une table, traiteaux et bancs en noyer, un bahut et un vieil buffet". Par ailleurs, pour calmer ses revendications, Jehan lui donna une maison avec jardin à Freulleville (41). Enfin, sur les 220 l.t. de rente que les deux frères allaient trouver dans l'héritage paternel, "noble et discrète personne" Nicolas BUSQUET en recevrait 70 environ sur deux maisons de Rouen et 124 sur des particuliers. Curé de FREULLEVILLE, puis de GRAINVILLE, Nicolas prit le nom de "Monsieur de Grainville". Il voulut en 1563 la cure de St Patrice, qu'avait occupée quelques années plus tôt "Monsieur de Prétot", son oncle Nicolas BUSQUET, mais il n'en obtint pas la collation "per incapacitatom seu inhabilitatem". En 1565 il est qualifié "écuyer, seigneur de Grainville". En 1580 enfin, muni d'une procuration de Marie de Bourbon, duchesse d'Estouteville, il achète pour cette dame la baronnie de Tournebu (42).

Le vieux Conseiller Isambart BUSQUET pouvait s'éteindre. Il avait déjà bien "établi" sa famille. Sa fortune était solide et ses fils héritaient de son réalisme terrien. Son rang lui permettait de porter le titre de "noble homme". Il le portait généralement, mais l'époque était

moins prodigue de titres que la suivante. Dans les années de sa réception au Parlement, on le trouve parfois qualifié d'"honorable homme et sage maître". Auparavant, les actes sont rares; on remarque cependant quelques "maîtres", mais il était alors avocat, et d'ailleurs l'appellation "maître" semble presque équivaloir au "monsieur" d'aujourd'hui. Plus tard, les preuves de noblesse et les généalogies pourront remonter à Isambart BUSQUET sans trace d'anoblissement. Aux Commissaires chargés d'informer sur la famille, on pouvait montrer les armoiries qu'Isambart avait fait poindre sur les vitraux de la chapelle de la Ste Vierge, à l'église St Patrice de Rouen: "d'argent à la fasce de gueules accompagnée en chef d'un coeur de même accosté de deux molettes de sable et en pointe d'une rose de gueules". C'est dans cette chapelle, par lui fondée, que "gît Me Isambart BUSQUET, Conseillier du Roy notre Sire, en sa cour de Parlement à Rouen, qui décéda la 25 de may 1561 à l'âge de 75 ans" (43) . C'est là, dorénavant., que seront inhumés, sous une dalle de pierre blanche, deux siècles durant, "tous ceux de la famille"...

## **Bibliographie et notes du Chapitre I :**

- 1- Archives Municipales de Rouen : Registres Secrets du Parlement (1530-1543).
- 2- Une "masure", en Normandie, est une maison avec un jardin et un pré planté de pommiers. - Archives de la famille des POMMARE: fonds d'Epreville, Registres des Aveux rendus à la Seigneurie d'Auzebosc,I,326,338.
- 3- Archives Busquet de Caumont: Dossier Isambart Ier, aveu rendu à la Seigneurie de Valliquerville (22 sept.1522).
- 4- Arch. Mun. De Rouen: fonds ancien: Registres du Parlement de Rouen, Chambre civile, 12 août 1513, et rapport qui suit l'arrêt.
- 5- Arch. De la famille des POMMARE, fonds d'Epreville, Registres d'aveux rendus à la Seigneurie d'Auzebosc, III, p.36.
- 6- Arch. Busquet de Caumont: Dossier Isambart Ier, Mémoire des terres possédées par Isambart B. dans les paroisses de Valliquerville, Allouville, La Lande et Auzebosc.
- 7- Arch. Mun. de Rouen: fonds ancien: Registres du Parlement de Rouen, Chambre civile, 12 août 1513, et rapport qui suit l'arrêt.
- 8- Un "laboureur" est un paysan aisé, propriétaire et exploitant. On dirait aujourd'hui: un agriculteur.
- 9- LECHAUDE D'ANISY: les Grands rôles des Echiquiers de Normandie. p. 43, 50 et 82.
- 10- A.du BUISSON de COURSON: Recherches nobiliaires en Normandie, par un gentilhomme normand (1866-1876) II, 2ème partie, pièce 183.
- 11- Historiens de la France, XXIV, 1ère Partie, p.0154 et 0155.
- 12- L.E.de la GORGUE-ROSNY: Recherches Généalogiques sur les Comtés de Ponthieu. Boulogne, Guignes et pays circonvoisins (1874), Comptes de Ponthieu, p.291.
- 13- Tabellionage de Rouen (1403-1404).
- 14- A.du BUISSON de COURSON: op.cit., pièce 191.
- 15- Le manuscrit de Raymond MONTFAULT (1463) est à la bibliothèque de l'Arse-nal sous le n° 749.759. C'est l'un des plus anciens et sérieux documents systématiques sur la Noblesse normande.
- 16- CHAIX D'EST-ANGE: Dictionnaire des familles françaises anciennes ou notables à la fin du XIXe siècle (Evreux,1909), t.VIII,p.6,7,8, article "Busquet de Caumont"; - O'GILVY: Nobiliaire de Normandie (Londres,1864) p.305; et Baron de WOELMONT: Noblesse Française subsistante (1926). Ces trois auteurs estiment ce Jehan BUSQUET (BOSQUET) l'ancêtre possible des Busquet de Caumont.
- 17- Copie d'un aveu rendu au Roi par Pierre de Roncherolles, baron de Pont-St-Pierre, le 14 mai 1474; cette copie se trouve dans les Archives Busquet de Caumont sans aucune référence, et était destinée à faire état des droits dus par le fief de Chandoisel relevant de cette baronnie.
- 18- FARIN: Histoire de Rouen. Chap. "Noblesse de Rouen".
- 19- CHARPILLON: Dictionnaire des Communes de l'Eure, t.I,924.
- 20- Arch. Départ. de Seine-Maritime: Registre des Expéditions de la Cour des Aides, 26 mai 1519, fol.232 V°, et ibid. 26 nov.1519, fol.462 V°.
- 21- Bibl. Mun. de Rouen: Me GIGOT (Recueil des Présidents, Conseillers et autres Officiers de l'Echiquier et Parlement de Rouen...), fonds Martainville, Y 24, B,III, 57,58 et 59.

- 22- Arch. Départ. de Seine-Maritime: Registre des Expéditions de la Cour des Aides (1532-1533), fol.222.
- 23- Arch. Busquet de Caumont: Dossier Busquet divers; paradoxalement ce dossier contient les contrats de mariage (1585 et 1619) des B. de Caudebec, un acte de succession (1613) B. de Villequier, et un partage détaillé (1697) B. de Rouen.
- 24- R. de KERVILER: Répertoire général de bio-bibliographie bretonne (1886-1908); et P.POTIER de COURCY: Armorial et Nobiliaire de Bretagne (3 éd.).
- 25- Arch. Busquet de Caumont: Dossier Busquet divers, Thomas B. héritier Breton (1613); et ibid.: Dossier Nicolas-Isambart: fermages.
- 26- Bibliothèque Nationale : Fonds français, 32.318, "Mémoires pour servir à l'histoire du Parlement de Rouen" (XVIIIe s.) p.479; cité par PREVOST, dans "Notes du Premier Président Pellot sur la Normandie" (1915) pp 73-74.
- 27- Arch. Busquet de Caumont: Copie d'une vente faite par Isambart et ses fils, le 25 avril 1556, de maisons, rue Perchère à Rouen, provenant de sa femme.
- 28- Arch. Busquet de Caumont. 4 copies sur papier timbré (par l'Archiviste en chef de la Seine-Maritime) d'actes témoignant de difficultés réitérées d'Isambart Busquet avec le Chapitre à propos de 20 sols de rente sur ce tènement de maisons, en 1518, 1523, 1527 et 1536.
- 29- Arch. Depart.de Seine Maritime: Tabellionage Rouennais, 12ème Registre, Mémorial des preuves de noblesse de Pierre Busquet pour devenir Chevalier de Malte (18 sept.1679), visite relatée des Commandeurs informateurs à l'hôtel Busquet. - Arch. Busquet de Caumont: Dossier Isambart-Nicolas: inventaire de sa succession, 1745. - Et E.DELAQUERIERE : "Description historique des maisons de Rouen (1841), t.II: le 16 (ancien 4) rue des Maillots, reproduction hors-texte d'un panneau d'une boiserie de cet hôtel. - Pour cause d'utilité publique, la rue des Maillots et l'hôtel Busquet de Caumont disparurent en 1660. Le panneau en question se trouve au Musée départemental d'Antiquités et fait l'objet de cartes postales indiquant son origine.
- 30- Arch. Mun. de Rouen: Ms Gigot, Y 24, B,III,57. - et d'ESTAINOT; Recherches sur les Sires et le Duché d'Estouteville p.41, note.
- 31- Bibl. Mun. de Rouen: Fonds Martainville, Ms Bigot, Y 24, B,III,57.
- 32- Ibid.: Fonds ancien, Dossier 440 Busquet.
- 33- Ibid.- Fonds ancien, Y 214, Recueil d'Extraits des Registres secrets, par PELLOTT, t.II, 378 à 389. - Et Bibl. de l'Arsenal, Ms 32.318, 12 et 13.
- 34- FLOQUET: Histoire du Parlement de Normandie (1842), I, 456.
- 35- Bibl. Mun. de Rouen: Fonds ancien, Dossier 440 Busquet.
- 36- Ibid. : Fonds ancien, Y 214, t.V, 30 et sq.
- 37- Bibl. Nationale: P.O.,vol.560, Dossier Busquet 12.723, pièces 2 et 6.
- 38- Arch.Busquet de Caumont: Dossier Isambart Ier, Mémoire des terres possédées par M.Busquet à Valliquerville sous les Sgries de Valliquerville, Auzebosc, La Lande et Allouville.
- 39- Ibid.:Dossier Contrats de mariage, pièce 1 (3 sept.1545): mariage Jehan Busquet - Huguette du Moncel.
- 40- Ibid.: Dossier Isambart Ier: lots et partages des biens d'Isambart entre ses deux fils (15 déc.1561). La valeur des immeubles ne figure pas à l'acte, mais ces immeubles ont été vendus peu après devant les Tabellions de Rouen (cf. Registres).
- 41- Ibid.: Dossier Isambart Ier: accord entre ses deux fils, le 15 déc.1561, indépendant des lots et partages.
- 42- Ibid.: Dossier Isambart Ier: lots et partages. - Et Mémoires des Antiquaires de Normandie t.XXVI, 8ème série, 1867, p.235.

**43- FARIN : Histoire de Rouen, "l'église St Patrice".**

## Chapitre II

### Noble Homme Jehan BUSQUET

#### 2ème Conseiller

Jehan BUSQUET naquit en 1517. Reçu Bailli d'Estouteville en 1541 en remplacement de son père, il fut en même temps avocat au Parlement (1).

A vingt-huit ans, le 3 septembre 1545, Me Jehan BUSQUET épousa Huguette DU MOUCEL (DU MOUCHEL, ou DU MONCEL, selon les diverses orthographes de l'époque), fille d'Honorable Homme Robert DU MOUCEL, dit "le jeune", sieur de CHANDOYSEL, et de Marie VALLEE (2). Les DU MOUCEL appartenaient à la bourgeoisie commerçante et financière de Rouen (3). En 1526, Robert a acheté à l'ancienne famille d'HELLENVILLER la seigneurie de Chandoyssel, d'environ cent acres de terres, située à quatre lieues de Rouen, sur la route des Andelys (4). Son frère Guillaume est sieur du Mesnil-Pavyot; les fils de celui-ci, Jehan et Pierre, banquiers et monnayeurs de Rouen, sont sieurs de Costenard, Graimbouville et Mellemont; bien plus : ils viennent d'être anoblis par lettres, en 1544, moyennant la somme importante de 700 écus d'or soleil (5). Les alliances des DU MOUCEL confirment leur position sociale. Robert et son frère Guillaume ont épousé deux soeurs, Marie et Isabelle VALLEE, qui possèdent l'une et l'autre plusieurs maisons à Rouen. Leurs enfants ont épousé des DUFOR (riches négociants anoblis, semble-t-il, sous Charles VII, au lendemain de la guerre de Cent ans), LACHERE (portant les titres de "noble homme" et sieur d'Yquelon), ALORGE (écuyer, sieur d'Ouville, de grande bourgeoisie de Rouen, anobli en 1393), D'ESMALLEVILLE (alliés, à la génération suivante, aux familles de Rieux-Sourdéac et de Châlons).

Durant sa vie, Jehan BUSQUET portera généralement le titre de "Noble Homme"; cependant, quatre ans après son mariage, sept ans après la réception de son père à l'office de Conseiller (qui ne confère alors que des privilèges de noblesse personnelle), Me Jehan BUSQUET se qualifie d' "écuyer, licencié ès lois, vicomte et garde du scel aux obligations en la vicomté, haute justice et châellenie de St Denis-le-Thibault, Ry, Grainville et Vascoeuil" (6).

Le 2 août 1554, "Madame la Baillive BUSQUET" meurt. Dans la journée, bien qu'il ne fût encore que Conseiller en survivance, Jehan BUSQUET présente requête à la Cour "qu'il lui plût assister au convoi de façon que la deffunte remportât honneur et faveur dus à l'office de Conseiller". La Cour arrêta "qu'elle ne doibt aller comme Cour audit convoi, mais bien y pourraient aller les particuliers qui ont été exhortés à le faire" (7). La "Jeune Busquette" fut inhumée le lendemain, 3 août. Elle laissait deux enfants très jeunes:

- Robert, qui sera le troisième Conseiller,
- et Marie, qui devint, en septembre 1565, la femme de Jean de la CHESNAY, "Chevalier, sgr de Hayes et de Monval" (8). En dépit du titre de "chevalier", il semblerait appartenir aux de la CHESNAYE, gros négociants de Rouen au début du XVI<sup>e</sup> siècle, du fait de sa proche parenté avec les familles LE TELLIER, DE CARADAS et DE MEDINE toutes de riche bourgeoisie marchande jusqu'à la même époque (9).

Peu avant le décès de sa femme, le Bailli Jehan BUSQUET évaluait les revenus du ménage à 900 ou 1000 l.t. par an (10). Il a reçu à son mariage "plusieurs héritages, maisons,

manoirs, assis en la paroisse de Valliquerville", en particulier le manoir de Bouquelon et les manoirs à ferme de Mauny et Flamesnil: l'ensemble rapporte 350 l.t. De plus, il a pour 200 écus de mobilier, et il peut, soit demeurer avec "sa famille, serviteurs et chevaux" chez son père à Rouen, soit jouir de l'usufruit d'une maison appartenant à ce dernier, s'il préfère être indépendant (11). Après un essai de cohabitation, il préfère cette indépendance pour soustraire ses biens et ceux de sa femme à l'autoritarisme de son père.

De son côté, Huguette DU MOUCSEL apportait, outre la somme de 2000 l.t., le tiers, en indivis avec ses soeurs, de la seigneurie de CHANDOYSEL et de cinq ou six maisons à Rouen, dont la valeur n'est pas évaluée (11).

Ce patrimoine va du reste s'augmenter. En 1561, Jehan BUSQUET hérite de son père. C'est d'abord l'office de Conseiller au Parlement, pour lequel on ne sait pas très bien s'il y a un nouveau "don gratuit" pour services rendus au Roi Henri II, comme les lettres de survivance le laisseraient entendre (12), ou s'il y a une avance importante de "deniers" comme le prétend Nicolas BUSQUET, curé de Grainville (13). En tout cas, cet office a nécessité, en 1554 et en 1558, deux réceptions en survivance au Parlement (14). En dépit de ses promesses, jamais le vieux Conseiller n'a voulu se démettre. Dès le 10 novembre 1561, Jehan, BUSQUET, Conseiller en exercice depuis quelques mois, touche, sans le moindre retard, la somme de "78 l.15 l.t. pour soixante-trois jours de service en la Chambre Criminelle ordonnée par le Roy au temps des vacances commençant le neufviesme jour de septembre 1561 et finissant le dixième jour de novembre en suivant ong ay icel jour compris, qui est à la raison de 25 sols pour chacun desd. jours" (15).

Jehan BUSQUET hérite aussi du reste des terres de Valliquerville. Sa vie durant, le vieux Normand ne s'était jamais détaché même des terres qu'il avait données à son fils. Celui-ci ajoutera 29 acres de terres aux 149 venues d'Isambart. En effet, Jehan BUSQUET possède en 1580 un domaine de plus de 178 acres "en la paroisse de Valliquerville et circonvoisines", ce qui équivaut environ à 100 hectares. Ce premier domaine familial avait été créé avec opiniâtreté, parcelle par parcelle (16).

Enfin, dans la succession paternelle, Jehan prend le lot contenant l'hôtel BUSQUET à Rouen et les deux maisons avoisinantes, plus le mobilier des différentes demeures de son père et une vingtaine de livres de rentes sur des particuliers (17).

Après neuf ans de veuvage, N.H. Maître Jehan BUSQUET épouse, le 22 août 1563, Marthe LE ROUX, fille de "deffunt Maître Nicolas LE ROUX, avocat à la Cour de Parlement de Rouen", et de Marie (ou Marguerite) BOSQUET (18). Ses proches sont tous avocats au Parlement ou Conseillers au Présidial de Rouen; elle est parente ainsi des BAUDRY, des COURANT, des THIERRY, qui, comme on le verra, complèteront bien des mariages. Marthe LE ROUX apporte 4.500 l.t., dont 2.500 en "don mobil" et le reste en 200 l. de rente annuelle. Une seule fille, nommée Catherine, naquit de cette union; elle épousa, le 9 novembre 1587, Me Jehan BAUDRY, sieur du Busc, avocat au Parlement, fils, frère et neveu d'avocats, petit-fils d'un "Conseiller Echevin de Rouen", en qui la noblesse de la famille semble commencer (19).

Notables aisés, juristes et administrateurs par tradition familiale relativement récente, anoblis de quelques décades, ou bourgeois détenteurs de charges aux privilèges de noblesse personnelle, tel apparaît le milieu dans lequel aura vécu le deuxième Conseiller BUSQUET. Sa carrière n'a pas d'histoire. Il monte à la Grand-Chambre en 1572, se brouille quelque peu avec son fils Robert pour des raisons de fortune, - comme lui même s'était écarté autrefois de son père Isambart BUSQUET. Il résigna cependant son office en faveur de ce fils Robert en décembre 1577, obtint quelques mois plus tard des Lettres de Conseiller honoraire, et s'éteignit en 1587, à l'âge de 70 ans.

## **Bibliographie et notes du Chapitre II :**

- 1- Bibl. Mun.de Rouen: Registres secrets, Y 214, t.V, p.30; fonds Martainville, Y 24, B,III, 57 et B,IV,63
- 2- Arch. Busquet de Caumont : Dossier Contrats de mariages, pièce 1 (3 sept. 1545); - et ibid.: Dossier Jehan Busquet, reconnaissance du contrat de mariage (7 mars 1558).
- 3- M.MOLLAT: Le commerce Maritime Normand à la fin du moyen âge (1952), p.105, 513, 524.
- 4- J.LAMY: Histoire de la Neuville-Champ d'oiseil (1951), p.152 et sq.
- 5- M.BLOCH: Anoblissement en France sous François Ier (1934), p.185. Et H. de FRONDEVILLE: Les Présidents du parlement de Normandie (1953): généalogie des du Moucel.
- 6- Bibl. Nationale: P.O., vol.560., Dossier Busquet 12.723, pièce 19 (Procuration du 6 octobre 1549).
- 7- Bibl.Mun. de Rouen: Registres secrets, Y 214, t.V, p.57
- 8- Traité de mariage (25 sept.1565) reconnu en la vicomté de Rouen le 9 juin 1600; - et H de CAUMONT: Tableau généalogique, d'après les recherches sur la noblesse de La Galissonière.
- 9- M.MOLLAT: op.cit. p.482 à 464.
- 10- Arch. Busquet de Caumont : Dossier Isambart Ier : cession de tous ses biens en faveur de Jehan son fils, sous réserve de communauté d'usufruit (19 janvier 1560),- et ibid.: Dossier Contrats de mariage (pièce 1)
- 11- Ibid.: Dossier Contrats de mariage, pièce 1 (3 sept.1545).
- 12- Bibl. Mun. de Rouen: Fonds ancien, carton 440 Busquet, Lettres de provision du 26 janv.1552; - et ibid.-. Fonds Martainville, Me Bigot, B,IV, 63 : "Ces Lettres furent causés pour services qq. le Roy veut leur tenir lieu de finance".
- 13- Arch. Busquet de Caumont: Dossier Isambart Ier : accord et partage entre MM.Busquet, héritiers d'Isambart (15 déc.1561).
- 14- Bibl. Mun. de Rouen: Fonds ancien, carton 440 Busquet: nouvelles Lettres en faveur de Jehan (février 1558), confirmées le 29 juillet 1558 en faveur d'Isambart et de Jehan son fils.
- 15- Bibl. Nationale: P.O., vol.560, dossier Busquet 12.723, pièce 12 (quittance de gages du 10 nov.1561).
- 16- Arch. Busquet de Caumont: Dossier Jehan Busquet, liasse Valliquerville (rentes et charges demandées par les Sgrs de Valliquerville, Auzebosc, La Lande, etc.; Mémoires des terres appartenant à defunt Isambart Busquet).
- 17- Ibid. : Dossier Isambard Busquet: donation des meubles le 16 janv.1560; lots, et partages de sa succession le 15 déc.1561; accord entre ses fils (15 déc.1561).
- 18- Ibid.: Dossier Contrats de mariage, pièce 2 (22 août 1563).
- 19- H. de CAUMONT.- Tableau généalogique des Baudry, d'après les Dossiers bleus, de la Bibl. Nat. et le Ms Y 24.

## Chapitre III

### Un gentilhomme, Robert BUSQUET

#### 3<sup>ème</sup> Conseiller

Robert, II<sup>ème</sup> du nom, naquit vers 1548. De sa Jeunesse on ne sait rien. Mais en 1577, "Noble Homme Robert BUSQUET, écuyer, fils de "N.H. Jehan BUSQUET, écuyer, conseillé au Parlement", épouse Jeanne de la HAYE, fille de Guillaume de la HAYE, écuyer, sgr des Sondres et de Monville (ou Morville), propriétaire de la Sergenterie noble et héréditaire de Caudebec, Bailli de Pont-St –Pierre, et de Jeanne LOUIS. Bien que le traité de ce mariage n'ait pas été conservé, il semble que Jeanne de la HAYE ait apporté les seigneuries "en partie" de la HAYE en Lyons et de MORVILLE. Son frère Georges, sgr des Sondres et de Lescure, époux d'Isabeau ROMÉ, d'une famille importante du Parlement de Rouen, n'eut que des filles, dont l'une épousa un BAUDRY, sieur de Sémilly. La soeur de Jeanne, Marie de la HAYE, épousa Nicolas THOMAS, sgr de Métainville, Conseiller, puis premier avocat général au Parlement, enfin Président au Parlement (1).

La même année, par lettres du 22 décembre 1577, Robert BUSQUET fut pourvu de l'office de Conseiller au Parlement et fut reçu sans difficulté. Les Registres Secrets de la Cour rapportent en effet, à la date du 23 avril 1578, "Robert BUSQUET a fait oraison en la manière accoutumée, et après avoir été oui et examiné sur la loi Fructus de Actionibus Empti et le chapitre Ier De Solutionibus, ensemble à la fortuite ouverture des autres volumes, lui retiré et sur ce délibéré, a été arrêté una voce qu'il sera reçu à l'état et office de Conseiller comme suffisant et capable" (2). Le lendemain 24 avril, il entra en possession d'un siège à la Chambre des Enquêtes.

A l'époque, l'office de Conseiller valait près de 7.000 l.t.; les gages correspondaient donc encore à du 5,5 %, sans compter les épices et autres profits, ce qui permettait à "Messieurs du Parlement" de songer à leur patrimoine entre deux émeutes, l'augmentation du coût de la vie et celle, plus considérable encore, du coût des offices, modifieront bientôt les données précédentes: en 1610, Robert BUSQUET vendra sa charge de Conseiller 27.000 livres, mais les gages, restés inchangés, ne correspondront plus guère alors qu'à du 1,3%.

En effet, les temps étaient troublés: les "Gantiers", les Huguenots, la Ligue, allaient susciter des scènes de violence, en particulier de 1586 à 1594. Robert BUSQUET figura, sans doute à contre-cœur, parmi les magistrats les plus remarquables.

D'abord, lorsqu'en 1586 et 1587, les bandes armées des Gantiers inquiétèrent la Haute Normandie, la Cour envoya procéder contre eux les Conseillers BUSQUET de CHANDOYSEL et LA VACHE du SAUSSAY dans les Baillages de Rouen et d'Evreux (3).

Ensuite, le Parlement ayant différé d'enregistrer les pouvoirs du duc de MAYENNE comme Lieutenant-Général du Royaume, les Ligueurs vinrent assiéger le Palais de Rouen et le 12 mai, 1589, contraignirent la Cour à cet enregistrement. Les Sceaux du Roi furent brisés; on y effaça l'effigie de Henri III; on traîna en prison plusieurs Conseillers. Alors le Parlement ordonna à trois Conseillers, dont "Monsieur Maître Robert BUSQUET", de s'élancer en hâte à la suite de leurs collègues pour tenter de les faire libérer, "Jusqu'à ce que la force s'en mêlat" (4).

Quelques mois plus tôt, à la suite des barricades de février 1589, Robert BUSQUET avait été nommé "malgré lui" par les Ligueurs Capitaine d'une compagnie de la Garde bourgeoise (5). En août 1589, la situation devient impossible et, soupçonné à juste titre "d'avoir laissé échapper de Rouen plusieurs gens de bien et d'honneur", le Conseiller BUSQUET s'enfuit à son tour de la ville, y laissant sa femme et ses sept enfants, dont l'aîné n'a pas neuf ans. Sa fuite à Caen exaspéra les Ligueurs: non contente de saisir tous ses biens et de mettre l'hôtel BUSQUET à sac, "ils avaient réduit la demoiselle sa femme, grosse-d'enfant, en telle trémeur et crainte qu'elle en était décédée". Pendant ce temps à Caen, peut-être encore irrésolu, Robert BUSQUET est accusé de se cacher tour à tour chez un bourgeois ligueur, puis chez un autre, suspect. Peu à peu le Parlement fidèle se reconstitue à Caen en exil, mais les gages ne sont pas payés et le Conseiller BUSQUET, est mentionné comme "réduit à ne pouvoir subvenir à son entretien et de ses gens" (7). Enfin, après cinq années d'absence, le Parlement, "fort ennuyé de la longueur de la guerre et d'être hors de nos maisons", revient à Rouen pour la rentrée solennelle du 26 avril 1594 (8).

Dorénavant Robert BUSQUET, veuf avec sept enfants, se consacrera, jusqu'à sa mort, le 30 décembre 1612, à l'exercice de sa charge, à l'administration de ses biens et à l'établissement des siens.

Pour ce qui est de l'administration de son patrimoine, Robert BUSQUET s'y entendit fort bien. Le 17 Juillet 1576, il convient avec un marchand corroyeur d'"acquérir 10 l.t. de rente à héritage par an, à payer et livrer à Rouen aux quatre termes"; cette "vendue" est faite devant les Tabellions de Rouen pour 100 l.t. "tous payés présentement comptés et nombrés" (9). Mais en dépit du taux de 10 % des rentes de l'époque, c'est essentiellement en maisons et en terres que le Conseiller BUSQUET place son capital, car dans sa succession, on ne trouvera jamais que 200 l.t. de rente sur des particuliers (10). Il est vrai qu'il aura, quelques années plus tôt, doté sa fille aînée - et peut-être aussi sa deuxième fille de 100 écus soleil de rente.

Tout d'abord, en 1581, Il règle définitivement l'indivision de la succession DU MOUCEL en vue d'avoir la totalité de la seigneurie de Chandoisel. Pour cela il vendit rue Machacre, en la paroisse Notre-Dame de Rouen, un "tennement de maisons de présent appliqué en trois héritages" pour la somme de 733 écus d'or soleil, dont est payé le tiers immédiatement par "200 écus sol, huit-vingt-douze (172) pistoles d'Espagne, 400 francs d'argent, 965 testons et demi et le surplus en monnaie". Quelques jours après, il vend la rente foncière d'une autre maison, rue Machacre, qui vient également de sa mère. Puis, lui et son cousins vendent encore une maison avec cour, assise dans la paroisse Ste- Croix-St-Ouen, provenant de la succession de sa grand'mère Marie Vallée (11). Alors, avec ces mêmes cousins, "noble homme Monsieur Maître Robert BUSQUET" échange le reste de sa part de maison de Rouen dans la succession DU MOUCEL, paie le solde et acquiert la totalité de CHANDOISEI (12). C'est une "noble et franche vavassorie à cour et usage en basse justice et juridiction". Elle comprend un manoir seigneurial avec "corps de logis ancien" dans lequel le mobilier est estimé à 40 ou 45 l.t. et "corps de logis neuf", à deux étages appuyé sur l'ancien et encore inachevé. Les terres en roture, dites domaine non fieffé, sont d'une contenance de 94 acres, 3 vergées, 9 perches. Le domaine fieffé contient 15 acres, 2 vergées, 5 perches (13). Vassaux et tenants se morcellent les domaines fieffé et non fieffé dans une trentaine de "masures" dépendant ainsi de la seigneurie. Ils doivent rentes seigneuriales et services de prévôtés : en fait, chacun paye une dizaine de sous, parfois moins, et quelques chapons. Près du colombier, dans les dépendances du manoir, la principale ferme est de meilleur rapport, bien que difficilement évaluable. Enfin, appartiennent au fief de Chandoisel un droit de chauffage dans la forêt voisine (forêt de Longboeil) pour lequel il est dû par an 60 l.t. au Roi, ainsi qu'un droit annuel à 15 cordes de bois en essence dans les bois de Pont-St-Pierre, à charge d'offrir à la baronnie de Pont-St. Pierre une paire de gants blancs évaluée 6 deniers,

C'est de cette baronnie que relève par foi et hommage la plus grande partie de Chandoisel; mais il lui est dû aussi chaque année, un besan d'or évalué à 16 sous 8 deniers et à chaque mutation, 12 deniers par acre ou un gant d'oiseau. Dorénavant, les BUSQUET seront fiers de porter le nom de cette seigneurie, qu'ils ne revendront qu'en 1751.

Peu après les troubles de la Ligue, en 1594 et 1595, Robert BUSQUET de CHANDOISEL achète la "chatellenie, fief, terre et sergenterie de MALVOISINE" , relevant directement du Roi à cause de sa Vicomté de Rouen (14) . C'est, à l'est de cette ville, au nord de Chandoisel et de la forêt de Lyons, un plein fief de haubert dont sont mouvante les fiefs de Hauthuit et du Héron (15) Les documents consultés ne renseignent malheureusement pas sur l'étendue territoriale du domaine. On sait seulement que les droits seigneuriaux comportent le droit de "prendre sur les habitants du hameau du HÉRON 2 deniers tournois par feu à cause de leur paturage et passage; tenir franche garenne dans la rivière d'Andelle; prendre sur le bois qui flotte en ladite rivière d'Andelle et passe en ladite garenne un écu sol pour flotter". Dominant la rivière, le "château" est un bâtiment carré à un étage, construit en pierre blanche et pisé, couvert de tuiles brunes; le rez-de-chaussée est surélevé sur une cave voûtée; les fenêtres sont protégées par des grilles de fer forgé et des meurtrières. Le manoir est au centre d'un hexagone irrégulier formé par un mur de pierres blanches de petit appareil, aux angles duquel se dressent six tours cylindriques de dimensions inégales; à l'intérieur de la cour , adossés à ce mur, sont des bâtiments de service et des hangars bas. Un pont-levis, doublé d'une porte épaisse, ferme l'enceinte, dont le fossé est alimenté par l'Andelle. Tel, du moins, apparaîtra le vieux manoir rustique et guerrier après que Robert BUSQUET l'aura restauré et même en partie reconstruite Six ans plus tôt, en effet, le précédent propriétaire, Jacques du HAMEL du BUST, Conseiller à la Cour des Aides, avait eu à plusieurs reprises à défendre son château contre les Gantiers qui, sous prétexte de poursuivre des Huguenots, ravagèrent les environs. Pendant cette sédition, Malvoisine, pris et repris, avait servi tour à tour de refuge aux vaincus et de quartier général aux vainqueurs (16). Par ailleurs, Malvoisine comporte une sergenterie, indépendante de la terre, et qui s'affirme séparément.

Enfin, bénéficiant de ce que, selon la Coutume de Normandie, les femmes sont exclues de la succession de leurs antécresseurs fors ce que les hoirs mâles leur octroyèrent à leur mariage", Robert BUSQUET, qui n'avait que des soeurs, a hérité de la fortune paternelle, c'est-à-dire de plus de 178 acres (près de 100 hectares) à Valliquerville, de l'hôtel familial et des maisons de Rouen. Dans la succession de Robert, ces dernières seront au nombre de quatre (17) . Il rachète à son oncle, le curé de Grainville, sa petite maison des faubourgs de Rouen, dite "le nid de Chien", et ses jardins sur le bord de l'Aubette; il vendra l'ensemble en 1601 (18).

Aucun document ne précise malheureusement la valeur, les revenus, parfois même l'importance de ces terres et de ces immeubles. Le coût de la vie augmente beaucoup à partir de 1580. Plus encore, l'office de Conseiller au Parlement est passé, nous l'avons dit, de 7.000 livres (1589) à 27.000 livres (1610). (19) . Dans ces conditions, l'évaluation d'une fortune est difficile à tenter, et même la proportion des différents types de biens capitalisés reste assez aléatoire.

Néanmoins, quitte à nous tromper d'une dizaine de milliers de livres, essayons d'évaluer la fortune de Robert BUSQUET peu avant qu'il ne commence à doter ses enfants, c'est-à-dire vers 1598-1600:

- 1- L'office de Conseiller vaut approximativement 18.000 l.
- 2- Le Capital placé en rente au denier 10 ne sera plus que de 2.000 l. à la mort de Robert Busquet, c-à-d. après dotation partielle en rente d'une au moins de ses filles; pour l'époque visée, estimons-les de 5 à 15.000 l.

- 3- Chandoisel (une trentaine de "masures" et 100 acres), à supputer d'après ce que vaudra par la suite ce fief, peut s'évaluer à 50.000 l.
- 4- Malvoisine et Vieilmanoir (fief sur lequel je n'ai aucun renseignement) rapportent ensemble 1.500 l. par an en 1607, et seront capitalisés au denier 25, taux usuel pour les fiefs nobles de Normandie 37.500 l.
- 5- Les 180 acres de Valliquerville, dont le revenu évalué 8 l. l'acre représente, au denier 20 (cf. dotation de Marthe Busquet en 1610): 28.800 l.
- 6- L'hôtel et les 4 maisons de Rouen (l'hôtel seul doit valoir près de 10.000 l.) 15.000 l.
- 7- Monville, La Haye-en-Lyons, le Nid-de-Chien, la sergenterie de Malvoisine, et divers: aucune indication sur l'importance de la valeur, mais on peut hypothétiquement admettre : de 15 à 20.000 l.

Cela ferait un total de 175 à 185,000 l.

indépendamment de l'"argent liquide" - absolument impossible à chiffrer que Robert BUSQUET peut alors posséder.

Ces chiffres, approximatifs, paraissent corroborés par l'égalité des lots entre les deux fils de Robert BUSQUET, après la dotation de leurs soeurs. On ne peut en tout cas manquer de remarquer l'importance de la fortune immobilière de Robert.

La fierté - peut-être même la vanité -, n'était sans doute pas étrangère au type de biens acquis par notre riche magistrat, qui lui permettait d'accumuler des titres selon les circonstances, non sans quelque forfanterie. Robert BUSQUET se dit seigneur et châtelain de MALVOISINE, seigneur et patron de VIEILMANOIR ( ? et du HERON, seigneur de HAUTHIT (ces deux derniers fiefs semblent appartenir en fait à des vassaux de Malvoisine), seigneur de la NEUVILLE CHANDOISEL (alors que la seigneurie de Chandoisel n'est qu'une partie de la paroisse de la Neuville-Chandoisel et qu'elle est tout à fait indépendante du fief de la Neuville), de BOUQUELON (nom du principal logis des Busquet à Valliquerville, mais ce n'est pas un fief ), de la PERRIERE ( ?), seigneur en partie de La HAYE-en-Lyons et de MORVILLE ... Par ailleurs, il échange volontiers sa qualité de "noble homme" contre le titre d'"écuyer" et n'omet pas de faire sculpter ses armes et celles de sa femme, tant sur les boiserie de son hôtel à Rouen que dans la chapelle des seigneurs de Chandoisel à l'église de la Neuville-Chandoisel (20). Enfin, le niveau social des mariages qu'il fit faire à ses enfants confirme encore le fait que, chez ce troisième "Monsieur" BUSQUET, le magistrat se double indubitablement d'un gentilhomme.

De son mariage avec Jehanne de la HAYE, il avait eu sept enfants. Deux d'entre eux moururent jeunes. Ses deux fils, qui feront l'objet du chapitre suivant, s'allièrent aux BAUDRY et aux LE GUERCHOIS, deux familles de noblesse de robe.

De ses trois filles: l'une, Claude, épousa, à Valliquerville en 1600, le seigneur d'Allouville, Charles de RECUSSON, écuyer, d'une ancienne famille de noblesse rurale; bien que partie des terres des BUSQUET à Valliquerville relevât des seigneurs d'Allouville, la jeune fille fut dotée d'au moins 100 écus de rente au capital de 1.000 écus soleil (21).

Sa soeur Marie épousa, trois ans plus tard, Antoine de BELLEMARE, écuyer, seigneur de Valhébert, sénéchal de l'abbaye de Cormeilles, dont le fils sera maréchal de bataille, le petit-fils, baron de Courseulles, et l'arrière-petit-fils, marquis de Bellemare (22).

Enfin, Marthe, la troisième fille de Robert BUSQUET, épousa, en octobre 1608, Charles LE PESANT, écuyer, seigneur de Valmesnil et de Boisguilbert, Conseiller du Roi et Maître en la Chambre des Comptes de Normandie, tige des marquis de Boisguilbert; Marthe reçut une dot de 20,000 l. dans laquelle entraient (évalué à 10,000 l., le tiers environ des terres de Valliquerville: trois petites fermes totalisant 64 acres (36 ha ), et rapportant 500.l. par an. Ces chiffres confirment l'estimation du loyer annuel de l'acre à 8 livres, et du revenu de la terre au taux du denier 20 (5 %).

Ajoutons que cette Marthe BUSQUET fut la grand-mère paternelle du célèbre économiste Pierre Le Pesant de Boisguilbert, Lieutenant Général de la Vicomté de Rouent et la cousine germaine, par son mari de l'illustre Pierre Corneille.

### **Bibliographie et notes du Chapitre III :**

- 1- Bibl. Départ. de Seine -Maritime: Tabellionage rouennais, 12e Registre, 18 sept. 1679.- preuves pour l'ordre de Malte. Bibl. Mun. De Rouen : Ms. Y 24, 8, III, 57, - et Tableau généalogique dressé par H, de CAUMONT.
- 2- Bibl. Mun. de Rouen, Y 214 Registre Secret (1573 à 1579), p. 580.
- 3- FLOQUET: Histoire du parlement de Normandie, III, 241.
- 4- Ibid. III, 312.
- 5- Ibid. III, 462.
- 6- Registres Secrets de Caen : 5 août 1589, P. 30 et 31, cité par FLOQUET III, 466 et 467.
- 7- Bibl. Mun. De Rouen: fonds ancien, Y 32, "Extraite de divers registres tant ordinaires que secrets des délibérations de la Cour du Parlement", t. III 27 et sq., et 116-117
- 8- FLOQUET, op. cit., III, 564.
- 9- Bibl. Départ. de Seine Maritime : Héritages, 2ème série, Minutes, juillet 1576.
- 10- Ibid. : Héritages, 2ème série, avril-juin 1613, cité par R. MOUSNIER, Vénalités des Offices ... ,p 442 .
- 11- Ibid : Héritages, Minutes, Janvier et février 1581, juillet-août-sept. 1582. (Tous ces "Héritages" font partie des registres du Tabellionage rouennais) .
- 12- Arch. Busquet de Caumont: dossier Robert II : lots et partages des successions du Moucel : les ayants-cause de Huguette Du Moucel ont droit à la moitié. L'accord porte essentiellement sur le fief de Chandoisel qui est inventorié (26 avril 1581).
- 13- Une acre vaut 4 vergées; une vergée 40 perches. L'acre d'Arques était 18 % plus grande que l'acre de Rouen. Celle-ci équivaldrait à 0,52 hectare; certains disent 0,56 hectare. Par ailleurs une livre vaut 20 sols; un sol 12 deniers; l'écu a un cours légal variable: pour l'ensemble de l'époque qui nous intéresse, on lui donnera valeur de 3 livres.
- 14- Bibl. Départ. De Seine Maritime : Rouen, aveux 1700, vol. 207, pièce 80, du 28 sept.1709 : référence aux deux ventes devant les Tabellions de Rouen
- 15- En raison de la paroisse du Héron et de la construction d'un château de ce nom, la seigneurie du Héron fut érigée en châellenie et seul fief de haubert par l'union des seigneuries de Malvoisine, du Héron et de Hauthuit. par Lettres Patentes de mai 1673, Les deux fils de Marguerite Busquet, dame de Malvoisine, avaient vendu la chatellenie de ce nom au seigneur du Héron le 11 mai 1672.
- 16- P. DELESQUES. La Normandie Monumentale, Seine Inférieure, arr. de Rouen : le château du Héron, p. 185 et sq.; et surtout, le manoir de Malvoisine, p. 193 et sq., avec une lithographie en couleurs.
- 17- Bibl. Départ. de Seine Maritime : Héritages, 2ème série, avril-juin 1613, cité par R. MOUSNIER, op. cit. , p. 442.
- 18- Ibid.: G. 9183. - Et Bull. de la Commission des Antiquités de la Seine Inférieure, 1907, p.170.
- 19- Bibl. Mun. De Rouen : Registre secret du Parlement, Y 214, t. X, séance du 1er juillet 1610, p. 472 et sq.
- 20- Bibl. Depart. De Seine Maritime: Tabell. rouennais, 12ème Regietre, Mémorial des Preuves de Malte, visite de l'Hôtel Busquet.
- 21- Ibid. : Héritages, 2<sup>ème</sup> série, 1600 (22 nov. 1600).
- 22- H. de CAUMONT : Tableau généalogique, famille de Bellemare.

23- Ibid. : famille Le Pesant de Boisguilbert. - et Arch. Busquet de Caumont : dossier Robert II, Contrat de mariage Le Pesant – Busquet, et reconnaissance de ce contrat le 22 mars 1611.

## Chapitre IV

### Isambart II, écuyer, 4<sup>ème</sup> Conseiller au Parlement

#### Et son frère Regnault, Garde des Sceaux

Robert BUSQUET avait eu deux fils, dont la personnalité occupera la première partie du XVII<sup>o</sup> siècle: Isambart, destiné à l'office paternel de Conseiller au Parlement, et Regnault, le cadet, qui devint très jeune Chanoine de Notre-Dame de Rouen (1).

Le canonicat n'était sans doute pas la vocation de ce dernier. Du vivant même de son père, il se retrouve avocat au Parlement et se marie en septembre 1610. Il épouse, avec au moins 12.000 livres de dot en espèces, Magdeleine LE GUERCHOIS dont il aura sept enfants. Elle était fille d'Hector LE GUERCHOIS, Avocat Général au Parlement, le premier des trois célèbres Avocats Généraux et Procureurs Généraux de cette famille au XVII<sup>o</sup> siècle; "leurs proches tenaient les premières places du Parlement" notera le duc de St. Simon qui, bien qu'il détestât la robe, était lié d'amitié avec cette famille. De fait, les LE GUERCHOIS s'apparentèrent à l'époque aux HALLE d'ORGEVILLE, de BECDELIEVRE, de ROUEN de BERMONVILLE, GROULARD de TORCY, familles de Présidents aux Cours Souveraines de Normandie (2).

Regnault, sgr de Malvoisine et du Héron, sgr "haut-justicier" de Hauthuit, sgr en partie de la Haie-en-Lyons et de Morville, devint Garde des Sceaux en la Chancellerie du Parlement. A sa mort, en 1634, cette charge fut vendue 14.000 livres tournois par ses enfants (3).

Ces derniers se trouvaient alors réduite à trois:

- Regnault, dit Georges, écuyer, sgr du Héron-Malvoisine, fut capitaine au Régiment du Havre-Richelieu et vendit en 1648 la prévôté du Héron moyennant un prix sur lequel 18.000 l. constituèrent la plus grande partie de la dot de sa soeur Suzanne. L'année suivante, il donnait à ses deux soeurs la nue-propriété de tous les biens meubles et immeubles lui provenant des successions de ses père et mère (4). Il mourut en cette même année 1649, assez mystérieusement, "tué sur le chemin" (5). Il n'avait que trente-deux ans, mais s'était pratiquement dépouillé de ses biens en un an. On ne sut jamais si ce décès résulta d'un accident, d'une maladie ou blessure grave, d'une embuscade de bandits ou d'un combat de la Fronde.

- Marguerite, sa soeur, épousa en premières noces en 1644 son cousin germain, Louis de RÉCUSSON, écuyert sgr et patron d'Allouville, fils de Charles de Récusson et de Claude Busquet. Veuve dès 1649, elle se remaria à Jacques THAREL, écuyer, sieur de Navarre, d'une famille qu'on soupçonne avoir été de la "Religion prétendue réformée": la cave du château de Malvoisine aurait abrité des réunions protestantes (6).

- Suzanne, deuxième fille de Regnault, épousa en 1648 Jacques de LESDO, écuyer, seigneur de DURECU : elle reçut 20.000 (ou 25.000 ?) livres de dot, le tiers étant en "don mobil" (7). Elle devait être mère et grand-mère des LESDO, sgrs de la Rivière et de Valliquerville, Premiers Présidents de la Cour des Comptes de Normandie.

Bn dépit d'une fortune qui ne permet pas des dots importantes, la branche du Garde des Sceaux est donc, au milieu du XVII<sup>o</sup> siècle, en position sociale avantageuse. En est-il de même de la branche issue du frère aîné de Regnault, le Conseiller ?

Isambart, deuxième du nom, fils aîné de Robert II et de Jeanne de la HAYE, naquit vers 1580. Avocat au Parlement, il devient "Sgr châtelain de Malvoisine et sgr et patron du Vieilmanoir" dans le contrat de mariage du 26 février 1607 qui l'unit à Barbe BAUDRY (8). Son père lui donne par avancement d'hoirie "la propriété et jouissance des terres de Malvoisine et du Vieilmanoir et toutes leurs dépendances d'une valeur de 1.500 livres par an"; de plus il s'engage à l'"aider à acheter quelque office et état lorsque la commodité se présentera et au plus tôt que faire se pourra"; enfin il s'engage à "loger et nourrir les mariés, leurs enfants et leur train tant que ladite demeure leur puisse acquérir communauté de biens avec lui sous condition qu'il jouisse à son profit des fruits des dites terres"; de surcroît il accorde au ménage 600 livres annuellement "pour aider à son entretien".

Barbe BAUDRY est fille de Maître Nicolas, écuyer, Sgr de Bretteville, Biville et du Vivier, avocat au Parlement, cousin germain de ce BAUDRY qui épousa déjà une BUSQUET, trente ans plus tôt. Nicolas Baudry avait épousé en premières noces Angélique THIERRY, fille de Jean, sieur de Lallier, et de Marie COURANT, dont il avait eu sa fille Barbe. Veuf, il épousera sa propre belle-mère, Marie Courant. Or celle-ci est la petite-fille de Nicolas Le Roux et de Marguerite Bosquet qui étaient les beaux-parents du 2ème Conseiller BUSQUET (9). Cet enchevêtrement de familles révèle à la fois une homogénéité de conditions sociales et un vif esprit de parentèle au cours de plus d'un demi-siècle.

Barbe BAUDRY recevait 30.000 l.t. de dot. Sur cette somme 16.000 étaient en "don mobil" payé huit jours avant le mariage; 14.000 seraient versées après la cérémonie "pour être employées en 1.000 livres de rente ou en héritage". Nicolas Baudry donnait encore à sa fille 1.500 livres de vêtements et lingerie et promettait dans sa succession "les accoutrements et garnitures de sa chambre". Enfin il promettait 1.500 livres à la naissance du premier enfant.

Ce mariage assorti et avantageux n'empêcha pas, encore une très grave brouille entre le père et le fils. Robert BUSQUET avait résigné en 1605 son office de Conseiller en faveur de son fils Isambart, mais il conserva sa charge. Or, en trois ans après le mariage d'Isambart, Robert vend son office à Nicolas le Cordier, sieur du Tronc. L'affaire est jugée assez grave pour être portée devant le Parlement toutes Chambres assemblées, après qu'Isambart eut fait condamner le Cordier à démissionner et obtenu de nouvelles Lettres Royaux (26 mai 1610) (10). La Cour échoua à réconcilier le père et le fils: l'un prétendant que l'autre "avait vendu tout ce qui lui avait été baillé tant en dot qu'autres avancements de son mariage", l'autre répliquant que les accords du traité de mariage n'étaient pas respectés et que transformer en rente la valeur d'un office impliquait la volonté de le spolier de son patrimoine. La Cour arrêta d'inviter Robert BUSQUET à rembourser "Plus de 27.000 livres" à M. le Cordier du Tronc et de recevoir Isambart BUSQUET qui était "suffisant et capable" (11).

Trois ans plus tard, en 1613, Isambart et Regnault se partagent la succession paternelle. L'acte des Lots et partages n'envisage que le cas de Valliquerville. Il est précisé qu'Isambart prend, par préciput la "grand maison de Bouquelonville" et les terres qui en dépendent directement; le reste est partagé en deux lots de 65 et 59 acres (12). Cependant, il dut y avoir un arrangement entre les deux frères, car Malvoisine passe dorénavant au cadet, tandis que l'aîné devient sgr de la Neuville-Chandoisel et que les terres de Valliquerville semblent rester dans ses mains. Par ailleurs Isambart prend l'hôtel de Rouen. Malgré la dot de sa femme, Isambart a une fortune inférieure à celle de son père qui avait doté trois filles et partagé le reste entre ses deux fils. Il réussit néanmoins à acquérir, le 5 avril 1627, par échange avec les Religieux de St. Wandrille, le petit fief noble de Saint-Aubin de Crestot, assis-en la paroisse de ce nom, arrière-fief du comté de Tancarville, et, semble-t-il, de même nom que le principal fief l'endroit. Il était seulement dû foi et hommage. Ce fief paraît avoir eu manoir et terres fieffées - encore qu'on en ignore l'étendue et "8 acres et demie en cinq pièces de domaine non fieffé" (13). C'est peu, et c'est un indice de la médiocre importance de ce fief.

En 1641, le Conseiller d'Etat PARIS, commissaire député pour la recherche des nobles au-dessous de quatre races, déclare noble Isambart BUSQUET, et le décharge donc, en tant que besoin, de la taxe des francs-fiefs (14).

Ses fonctions de magistrat amenèrent le Conseiller BUSQUET à prendre position dans certains événements contemporains :

Lors de la Révolte des "Nu-Pieds" en 1639-1640, le Parlement qui avait le commandement des armes, réagit mollement et n'arrêta pas le cours des désordres, s'en rendant ainsi à demicompllice. Comme plusieurs de ses collègues, Isambart BUSQUET reste prudemment chez lui le 2 janvier, 1640, tandis que des barricades s'érigent dans sa propre rue, près de son hôtel (15). Le Roi va, du reste, interdire le Parlement et exiler ses membres ...

Une autre anecdote, en revanche, révèle une attitude courageuse: "Le Président BRETEL d'ESTALLEVILLE, l'Avocat Général LE GUERCHOIS et le Conseiller BUSQUET de CHANDOISEL, ayant osé parler de la misère du peuple et peindre ses souffrances pour s'opposer aux nouveaux Edits fiscaux, reçurent des lettres de cachet et furent exilés" (16).

Quant à son activité proprement juridique, elle est connue grâce à quelques citations, rapportées par BASNAGE, dans sa "Coutume de Normandie", relatives à des arrêts ou des rapports qui provoquèrent jurisprudence ou discussions doctrinales, et elle est ainsi appréciée, dans une épigramme de Nicolas Piedvant, curé de Forest-en-Vexin, qui eut maille à partir en 1633 avec l'abbaye de St. Wandrille (17) :

*"Et vous, Buquet et du Héron,  
Juges d'estime et de renom,  
Vous serez peinds dans mes ouvrages  
Avec un stile autant adroit  
Que vous approuverez le droit  
De ma cause par vos suffrages. "*

Le testament d'Isambart BUSQUET révèle sa dévotion, ainsi que son affection pour sa femme. Citons les principales clauses : "En attendant le jour du dernier jugement, je prie et désire que mon corps soit inhumé avec mes prédécesseurs à St Patrix. Je laisse mes obsèques à la discussion et volonté de ma femme, laquelle je prie s'y conduire plutôt par dévotion et charité envers les pauvres que par pompe et vanité mondaine, ny ostentation". Il laisse à sa femme, "en considération de l'affection qu'elle m'a portée", ses meubles et l'usufruit de ses immeubles, "et généralement tout ce que la coutume peut permettre". Seulement il "la prie revestir René, mon serviteur, et donner à mon laquest ce qu'elle voudra pour le service qu'il m'a rendu, ou lui fera apprendre un mestier" (18).

Il avait eu huit enfants, dont quatre seulement atteignirent l'âge adulte: un garçon, Nicolas, dont nous ferons prochainement connaissance, et trois filles.

L'aînée de celles-ci, Elizabeth, épousa en 1641 Anne DANDASNE, écuyer, sieur de Neufvillette, d'une ancienne famille commerçante, anoblie en 1610, dont une branche collatérale donnera trois Conseillers et un Président au Parlement (19).

Marie, la cadette, épousa en octobre 1654 François LE MOYNE écuyer, Sgr et patron d'Abancourt; son contrat de mariage chez les BUSQUET, révèle qu'elle reçut 20.000 livres de dot intégralement payées dans le mois de son mariage (20).

Enfin, la dernière, Louise, religieuse de l'Ordre de St. Bernard, fut Abbessse de l'Abbaye d'Arques de 1661 à 1681, année où elle mourut. Cette petite Abbaye, fondée en 1636, donnait à son Abbessse un revenu de 2.500 livres (21).

Avec la première partie du XVII<sup>e</sup> siècle se termine l'étude d'Isambart BUSQUET et des siens. Sur le plan social, la compétence du magistrat - le 4<sup>ème</sup> conseiller de père en fils -, a contribué à enraciner solidement sa famille. Celle ci commence à être une vieille famille du Parlement et sa noblesse ne fait pas doute. Les alliances reflètent assez bien cette position : petite noblesse rurale, ou familles de robe d'autres Cours Souveraines. - Economiquement, cette époque correspond au "Long XVI<sup>e</sup> siècle": la hausse des prix continue, la valeur pécuniaire de l'office devient considérable. Pourtant Isambart n'est plus dans la ligne d'enrichissement des trois premiers Conseillers. Il est loin de récupérer l'équivalent de la fortune de son père. Ses soeurs, dotées vers 1605 de 20.000 livres, étaient de bons partis pour une famille de Conseillers; sa femme, avec 30.000 livres, avait une très belle dot. Ses filles et ses nièces, dans les années 1640 à 1655, restent au niveau de 20.000 livres, ce qui est en dessous de la moyenne pour un Conseiller; sa belle-fille aura 36.000 livres. Il faut donc noter ici un piétinement, voire même un recul économique, qui freine l'ascension sociale de la famille (22).

#### **Bibliographie et notes du chapitre IV :**

- 1- Bibl. Mun. de Rouen: fonds Martainville, Y 24, C, V, 9.
- 2- Bibl. Départ. de Seine Maritime: Tabellionage rouennais, meubles, 9 juillet 1615 : reçu du paiement complet de la dot. et Tableau généalogique des Le Guerrois, par H. de CAUMONT.
- 3- Bibl. Départ. de Seine Maritime: Tabell. rouennais.
- 4- Ibid.: Tabelle rouennais, S. M., 29 janvier 1649; - et fonds LESDO, liasse des actes de la succession Busquet du Héron.
- 5- Acte de décès, à St Patrice de Rouen.
- 6- Bibl. Mun. De Rouen : Aveux Rouen 1700, vol. 207, pièce 80. et P.DELESQUES:-La Normandie Monumentale, Seine Inf., le manoir de Malvoisine, p. 193 et sq.
- 7- Bibl. Mun de Rouen: fonds LESDO, en particulier cote R. et H. de CAUMONT: Tableau généalogique des LESDO et de leur descendance jusqu'à nos jours.
- 8- Archives Busquet de Caumont: dossier contrats de mariage.
- 9- La complexité de ce réseau familial est encore accrue par les nombreux remariages de ses membres; l'exposer en détail nécessiterait plusieurs tableaux généalogiques.
- 10- BASNAGE : Coutume de Normandie (1694), t.II, p.276.
- 11- Bibl. Mun. de Rouen, ms, Y 214, t. X, p.472 et sq. (Registres secrets du Parlement, séance du 1er juillet 1610).
- 12- Arch. Busquet de Caumont, dossier Robert II, Lots et partage de la succession de Valliquerville.
- 13- Bibl. Départ. de Seine Maritime, Série C 1615.
- 14- Ibid.: Recherche de la Noblesse de Normandie en 1641 par M. PARIS, Conseiller d'Etat.
- 15- Mémoires du Président Bigot de Monville sur la Sédition des Nu-Pieds en 1641, publiées par le Vte d'ESTAINOT, p. 47 et 227.,w et R. de KERVILER.- le Chancelier Pierre Séguier. p.100 et sq.
- 16- FLOQUET, -Histoire du Parlement de Normandie, V, 555.
- 17- P. DELESQUES: op. cit., p.187.
- 18- Bibl. Départ. De Seine Maritime : Tabell. Rouennais , meubles 1610.
- 19- H. de FRONDEVILLE: Les Présidents du Parlement de Normandie (1953), art. Dandasne. - et H de CAUMONT : Tableau généalogique des Dandasne et de leur descendance. -Arch. Busquet.de Caumont, dossier Isambart II, quittance de 10.000 l.t.
- 20- Arch. Busquet de Caumont: dossier Isambart II, Contrat de mariage de sa fille Marie. - et H. de CAUMONT, Tableau généalogique.
- 21- Bibl. Départ. de Seine Maritime: G. 1479. - Notes du premier président Pellot, publiées par PREVOST, p. 181.
- 22- MOUSNIER.- op. cit., p. 508, 509.

## Chapitre V

### Nicolas de CHANDOISEL - BUSQUET

#### Chevalier, Sous-Doyen des Conseillers

Nicolas BUSQUET fut tenu le 7 mai 1619 sur les fonts baptismaux par Nicolas BAUDRY, son grand-père maternel, et par Marthe LE ROUX, seconde femme de son arrière-grand-père paternel et son arrière-grand-tante maternelle,...

A l'exemple de son père, il prêta serment et fut reçu avocat le 12 décembre 1641. Puis, Isambart s'étant démis de sa charge en sa faveur, il obtint des Lettres de provision avec dispense de parenté du fait de son oncle Charles BAUDRY, Conseiller au Parlement (1). Le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 1644, fut faite et jugée "l'information de sa vie et moeurs", puis on lui-donna "loi et chapitre sur lesquels il fit ses harangues le lundi suivant", 5 décembre. Quant au surplus de l'examen, Nicolas BUSQUET en fut dispensé "comme l'avaient été précédemment MM. SALET et de BRINON". Pour sa réception, il bénéficia d'un autre privilège : il eut le pas sur M. de GROUCHET parce qu'il était le fils du plus ancien Conseiller. Bien que l'information de M. de Grouchet eût été jugée avant même que Nicolas eût obtenu ses Lettres et que le premier eût des amis fort influents, la Cour ne voulut le recevoir que huit ou dix jours après M. BUSQUET (2). Ces incidents révèlent à la fois l'estime de la Compagnie pour cette famille qui tenait son office depuis un siècle, et son esprit de corps qui lui fait accorder privilèges et dispenses à ceux qu'elle estime siens.

Quelques jours plus tard, le 14 décembre 1644, "Mestre Nicolas BUSQUET, écuyer, Conseiller au Parlement", inaugure son nouveau titre en signant son contrat de mariage avec Marie GÉRARD (3). Celle-ci est la fille de Jacques GÉRARD, écuyer, Conseiller Auditeur à la Cour des Comptes de Normandie, de la famille des sieurs de Repainville, et de Marie BRICE, fille et soeur de Conseillers à la Cour des Comptes, soeur et tante de Conseillers au Parlement; la généalogie des BRICE remonte à 1448 par une succession de "marchands d'épices", bourgeois de Paris, qui au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle s'établissent à Rouen, "où ils ont amassé de grande biens dans le commerce de mer" (4). Marie GÉRARD reçoit "la somme de 36.000 livres tournois payée comptans trois jours avant les épousailles, avec des hardes et du linge, et outre ce, deux années de demeure et nourriture pour le ménage, leurs valets, domestiques et chevaux". Il est spécifié que 24.000 livres seront en propres de Marie GÉRARD mais qu'elles pourront être employées "au racquit et admortissement tant de principal que arrérages de 1.500 livres de rentes ypotecques deubz par le sieur Busquet père pour être après lesditz racquitz faicte ladicte damoiselle subrogée aux mesmes droitz desditz créanciers". C'est ainsi que le 8 janvier 1645, le Conseiller Isambart BUSQUET paiera, avec la dot de sa belle fille, le reliquat de 7 14 l. 5 s. 8 d. au capital de 10.000 livres de la dot de sa propre fille, Mme DANDASNE de NEUFVILLETTE (5).

La situation patrimoniale incertaine des BUSQUET en ce milieu du XVII<sup>e</sup> siècle se trouve encore attestée par la façon dont Nicolas est lui-même doté. Son père lui "donne et delaisse" son état et office de Conseiller; or un office ancien, comme c'est ici le cas, vaut près de 65.000 livres en 1644, soit dix fois plus qu'un demi-siècle plus tôt: augmentation très supérieure à celle du coût de la vie; mais par ailleurs les gages et les épices se stabilisent à un total d'environ 1.000 livres: revenu minime par rapport, au capital de la charge (6). Isambart

BUSQUET donne en outre "tous et chacuns des héritages à luy appartenans assizes ès paroisses de Valliquerville et Auzebosc, de la valeur de 1.500 livres chacun an", à charge naturellement de payer les rentes seigneuriales et "50 livres de rente ypotecque par an deubz à cause de l'acquisition desdictes terres et héritages"; enfin il fait don à son fils "du fief de St Aubin, assis en la paroisse de St Aubin de Crestot parce que ledict sieur Busquet fils paiera.60 livres de rente pour reste de l'acquisition dudict fief".

En octobre 1647 - trois ans plus tard -, Nicolas BUSQUET allait hériter du fief de Chandoisel et de l'hôtel et "autres maisons" à Rouen (7) . Dès 1648, une Ordonnance du Bailli de Pont St Pierre interdit au seigneur de Chandoisel de prendre le titre de "seigneur de la Neuville, ou Neuville-Chandoisel" (8).

En 1656, il vend le fief de St Aubin à Abraham DE RICQ (9) . En revanche il achète l'année suivante le tiers de la sergenterie noble et héréditaire de CAUDEBEC-en-Caux, dont la totalité forme plein fief de haubert s'étendant sur la ville et les faubourgs de Caudebec et vingt-deux paroisses avoisinantes. De cette sergenterie, les BUSQUET possédaient "la branche de St PAER, circonstances et dépendances" et, concurremment avec les deux autres branches, "l'exploitation de la ville et faubourgs de Caudebec": ils en affermaient ensemble l'office de sergent et celui de priseur-vendeur des biens meubles pour la somme officielle de 170 livres par an; en fait, par contrelettres systématiques qu'ils conservèrent dans leurs archives, ils en touchaient 250. En 1790, un dernier bail de neuf ans sera signé par le Chevalier BUSQUET de CAUMONT et le sergent de la branche de St Paër pour la somme annuelle de 400 livres: les sergenteries nobles et héréditaires, déjà très menacées au cours du dernier siècle de la monarchie, allaient disparaître irrémédiablement sous la Révolution (10).

Par ailleurs, Nicolas BUSQUET de CHANDOISEL acquit la glèbe du patronage d'ESTRAN, doyenné d'Envermeu, ce qui lui conférait, au moins, la qualité de Patron de la cure d'Estran et le droit, comme tel, de présenter les desservants (11).

Au total, en ce milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, en dépit de la valeur très enflée de l'office de Conseiller, - valeur qui va rapidement s'effondrer -, la fortune de Nicolas est loin d'égaliser celle de son grand-père et Robert BUSQUET, dans les années 1598-1600. Bien que les garçons aient été très peu nombreux et soient les seuls qui succèdent, il a fallu doter les générations qui se sont mariées de 1600 à 1610 et de 1641 à 1654. Or Nicolas BUSQUET va avoir douze enfants; dix, dont six garçons, atteindront leur majorité (12). loin de consacrer définitivement la ruine de sa fortune et la régression sociale de sa maison, Nicolas sut, à travers cette nombreuse famille, donner aux BUSQUET une puissance et un prestige encore jamais atteints. les positions sociales qu'occupèrent Ses douze enfants méritent qu'on s'arrête un instant à chacun d'eux.

- 1) Isambart : écuyer, sieur de Chandoisel, avocat au Parlement, mourut à vingt-cinq ans (1647-1672).
- 2) Marie (1649,1651)
- 3) Dom Charles BUSQUET: religieux de l'ordre de St Augustin, fut Prieur et curé de Cahagnes pendant plus de quarante ans. Il résigna son Prieuré en 1722, s'en réservant seulement, pour le reste de sa vie, le tiers des revenus, soit 100 livres tournois par an. De plus il retenait "l'usage de la moitié du presbytère et du jardin, avec une étable". Quatre ans plus tard, à l'âge de Soixante-dix-huit ans, il mourut et était inhumé devant la grande porte de l'église de Cahagnes, recouvert d'une pierre blanche en forme de croix et à son effigie (12 bis).
- 4) Barthélemy du BUSQUET: curé, chapelain, chanoine, il est surtout "chevalier, seigneur de la Neuville-Chandoisel" et le clame avec ombrage, Il fera tant et si bien qu'il se verra rappeler que, dans la paroisse de la Neuville-Chandoisel, les fiefs de la Neuville et de Chandoisel sont distincts et qu'il n'est pas titulaire du premier. Paradoxalement, il fait

enregistrer en 1710 par la Vicomté de Rouen "qu'il proteste de l'entreprise que fait son frère (le Conseiller Jean-Charles Busquet) , en prenant la qualité de seigneur de Chandoisel, attendu que luy seul est le seigneur et propriétaire". La mésintelligence entre les deux frères devait être plus grave encore puisque Barthélemy, en 1724, vendit à un tiers le domaine de Chandoisel... En 1701, le "Chanoine de la Neuville-Chandoisel" avait obtenu du Roi la charge de Lieutenant particulier civil au Bailliage et Siège présidial de Rouen et acquitté la somme de 756 l-t. comme droit du marc d'or (13) . Il mourut en 1725 et fut inhumé auprès des siens à St Patrice.

- 5) Anne: novice à seize ans, puis professe, auprès de sa tante, Madame Louise BUSQUET, l'Abbesse d'Arques, à laquelle elle faillit succéder. A son entrée chez les Bernardines, en 1669, son père lui avait fait un "don mobil" de 1.200 l.; en 1675, elle reçut une petite ferme située à Betteville, d'un revenu de 100 l. par an; puis encore une rente hypothécaire de 34 l. (14).
- 6) Marie: épousa en 1671, à dix-sept ans, Louis de MIFFANT, écuyer, Sgr de Monville. Il appartient à une vieille famille de Dieppe qui a fait du commerce maritime pendant toute la guerre de Cent ans et jusque dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle; cette famille amorce alors une ascension rapide, ses membres arment pour la course, prennent la robe longue et précipitent leur agrégation à la noblesse en l'achetant, en 1574, pour 1.000 l. – Marie reçut en dot 15.000 livres, dont 5.000 en "don mobil", ainsi que "ses habits de mariée et une année de demeure" (15).
- 7) Dom Anne BUSQUET: Bénédictin, docteur en théologie, Prieur à vingt et un ans - de St Remy de Bézu ; ce Prieuré dépendait de l'Abbaye de la Croix - St Leufroy (16) . Dom Anne mourut en 1694, à trente-neuf ans, et fut inhumé dans son église.
- 8) Jean-Charles: le sixième Conseiller, qui justifiera pleinement le prochain chapitre.
- 9) Nicolas: obtint à l'âge de treize ans des Lettres de collation du Prieuré-cure de St Nicolas du Boisroger. Chanoine de Rouen (1684), docteur en théologie, il devint en 1693, Grand Archidiacre de Coutances. Son esprit de famille - il tenait à bénir les mariages des siens -, et le désir de se rapprocher de sa ville natale lui firent accepter en 1699 l'Archidiaconé d'Eu (17) . Ce n'était pas, à l'époque, un simple titre honorifique, mais une dignité et une fonction ayant encore quelque indépendance dans l'ordre administratif, financier et Judiciaire d'un diocèse. "Nicolas VI BUSQUET, archidiacre d'Eu, est le second des archidiacres; sa place au chœur de la cathédrale de Rouen est la seconde à droite, immédiatement après le Doyen aux fêtes solennelles. Il a le tiers du déport des cures qui sont comprises dans les six doyennés qu'il visite : Longueville, Eu, Neuchâtel, Foucarmont, Envermeu, Aumale, comprenant en tout 276 paroisses et 34 chapelles" (18).
- 10) Pierre: né le 30 août 1660, fit en 1679 les difficiles et prestigieuses preuves de noblesse - huit quartiers - pour être reçu (2 janvier 1680) Chevalier de l'Ordre de Malte (19) Orienté vers la Marine Royale, il est, en 1683, Garde de la Marine, et neuf ans plus tard, ayant gravi les grades intermédiaires, Capitaine de Vaisseau. On est en 1692 : le Chevalier du BUSQUET, sur "l'Admirable", prend part sous les ordres de Tourville à la célèbre bataille de la Hougue; il a le bras gauche emporté par un boulet de canon (20) . A trente-deux ans, sa rapide et brillante carrière est finie. Il s'éteindra en 1713 (21) .
- 11) Suzanne : née en 1666, épousa en 1685 Charles RAGAYNE, écuyer, sieur de la Hutelière, d'une famille de gentilshommes militaires ou campagnarde, originaire de Séez en Basse-Normandie. Nicolas BUSQUET donne à sa fille la somme de 17.000 livres payées et nombrées en louis, dont 10.000 en "don mobil"; Marie GÉRARD y joint "un fil de perles, trois agraffes de diamant, un lit à bandes de tapisserie, en outre les autres hardes et meubles de la dite demoiselle sa fille" (22).
- 12) Madeleine enfin, épousa en 1697 Messire Louis de LISLE de MARIVault, chevalier, seigneur d'Ambourville, ancien Mousquetaire, deux fois veuf, sans enfant jusqu'alors,

mais fils du Marquis de Marivault et appartenant à cette très ancienne maison originaire du Beauvaisis qui remontait à Adam de LISLE, seigneur dudit lieu (L'Isle-Adam). Madeleine reçut 18.000 livres de dot, dont 30.000 en "don mobil" (23) . Elle eut trois enfants dont une fille Madeleine; celle-ci, soeur et cousine des derniers Marquis de Marivault, se trouva en 1777 seule héritière de sa maison et donna alors ses biens à ses cousins BUSQUET de CAUMONT avec qui elle était très liée.

En cette seconde partie du XVII<sup>e</sup> siècle, le rang social des BUSQUET était donc bien supérieur à leur fortune. D'après le "Roman bourgeois", de Furetière, confirmé par les études de M. MOUSNIER, une dot de 18.000 livres ne permettait d'épouser qu'un procureur, à la rigueur un modeste avocat. Or ce sont quatre belles alliances que contractent les enfants de Nicolas BUSQUET de CHANDOISEL. la modicité de leurs fortunes aura peut-être été plus sensible pour les six religieux - encore que les membres d'Ordres réguliers ne figurent pas plus que leurs soeurs à la succession de leur père (24) : il faudra se contenter d'un prieuré à défaut d'une abbaye; on sera chanoine ou archidiacre, faute de pouvoir briguer ou acheter de plus gros bénéfices. Docteurs en théologie ou licenciés en droit, les fils ont été orientés de bonne heure. Mais le Chevalier de Malte est un témoignage vivant et éclatant de "l'ancienne extraction" de sa famille. Ses "preuves" révèlent la parfaite homogénéité sociale de ses père, aïeux et bisaïeux. Quatre témoins "ni parents, ni alliés, mais connaissant l'antiquité des familles" aidèrent les Commissaires enquêteurs de Malte à vérifier "l'arbre généalogique contenant quinze écussons où sont représentées les armes et blasons des huit familles paternelles et maternelles avec leurs émaux et couleurs" (25). On contrôle les épitaphes des tombeaux, les qualificatifs portés, les "contrats, partages, titres et pièces diverses" présentés à l'appui de la filiation du futur Chevalier et de la noblesse de ses huit arrière-grands-parents, et en fait principalement des BUSQUET. les huit bisaïeux en question sont: Robert BUSQUET, écuyer, Sgr de Malvoisine, la Neuville-Chandoisel, Bouquelon, la Perrière et autres lieux, Conseiller au Parlement, et son épouse Jeanne de la HAYE, fille de Guillaume, écuyer, sieur des Sondres; - Nicolas BAUDRY, écuyer, seigneur et patron de Bretteville, Biville, Thiedeville et du Vivier, avocat au Parlement, et son épouse Angélique THIERRY, fille de noble homme Jean Thierry, sieur de Lallier, avocat au Parlement (mais dont la descendance pourrait avoir été déboutée de ses prétentions à la noblesse à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle !); - noble homme Pierre GÉRARD, sieur de Repainville, et son épouse Claude GODARD, "de famille noble"; - noble homme Jean BRICE, sieur de Bouclon et de Mésanguemare, Auditeur à la Cour des Comptes, et Marguerite de la PORTE, son épouse, "dont la famille est connue pour être bien noble". Les Baillis Commissaires semblent avoir usé d'une légère complaisance à admettre "l'antiquité" de certaines de ces familles de robe dont la roture et l'anoblissement seraient décelables à la génération précédente: tels les BAUDRY, les BRICE ou les GODARD. Il n'empêche que les BUSQUET affirment à l'époque une noblesse parfaite et bien établie, et peuvent en montrer des preuves que bien des familles ne purent jamais produire. Ils ne se sentent plus de petite noblesse. Lorsqu'en mars 1650, Louis XIV confère aux Conseillers du Parlement de Normandie la noblesse au premier degré, et "accroissement de noblesse" pour les anciennes familles, il consacre le titre de "chevalier" que Nicolas et les siens vont désormais prendre. lors de la grande Recherche de la Noblesse de 1666, "Monsieur de Chandoyssel-Busquet" fut maintenu dans la sienne. Tous les armoriaux et nobiliaires de l'époque ont un article "BUSQUET" remontant la filiation de Nicolas, 5<sup>ème</sup> Conseiller, jusqu'à Isambart, 1<sup>er</sup> Conseiller (26). le "Recueil des Présidente et Conseillers" de Bigot de Monville remonte à Robert BUSQUET, qu'il marie à Helayne d'AMFREVILLE (sic; pour d'Angerville), lequel aurait des "armes anciennes" et serait apparenté aux Busquet, sieurs des Rocques et de Pierreval, nobles cauchois. Bientôt avec l'inflation des titres et des signes

honorifiques qui commence sous Louis XIV, les BUSQUET vont timbrer leurs armes du casque de face et de la couronne de marquis (27).

Nicolas BUSQUET de CHANDOISEL fut Conseiller au Parlement pendant cinquante trois ans. Quand il résigna son office en faveur de son fils, Louis XIV lui adressa des Lettres d'honneur datées du "27 Juillet l'an de grâce 1697 et de notre règne le cinquante-cinq". Pendant ce demi-siècle autoritaire, les "hommes de la Cour" qu'étaient les Premiers Présidents avaient parfois eu fort à faire pour rendre "Messieurs" dociles, moins sectaires et moins indépendants. Nicolas BUSQUET, monté à la Grand Chambre, était devenu Sous-Doyen des Conseillers, et détenait - de concert avec d'autres magistrats une influence que les Premiers Présidents PELLOT et FAUCON de RIS n'appréciaient guère. Les rapports destinés à Colbert sur le comportement des magistrats sont toujours sévères et parfois injustes; ils renseignent néanmoins sur les coteries, les combinaisons et les alliances au sein de la Cour: "Le Conseiller clerc BRICE, Doyen du Parlement tient le parti de BUSQUET", "Le Procureur Général LE GUERCHOIS a le portrait de M. BUSQUET dans sa chambre" (28). Quant au Conseiller lui-même, il est "subtile adroit, laborieux; peu de biens, mais établit sa famille; on le croit intéressé". En marge, Faucon de Ria ajoute: "Et il l'est". Pellot reprend: "Irait à son but si l'on ne prenait pas garde à lui, est observé, fait maintenant le dévot et paraît plus aller à la Justice". Faucon de Ris ajoute: "Appuyé du Procureur Général LE GUERCHOIS, vendant la justice, hypocrite, communique toutes les fêtes et dimanches pour couvrir sa corruption, (29). Le début des notes de Pellot paraît objectif, le reste prend un ton venimeux. Plus plaisante est l'épigramme anonyme et classique contre le magistrat:

*" Ce BUQUET est un galant homme  
Qui s'assure de tout côté,  
Puis au perdant il rend la somme:  
Admirez sa légalité. "*

Messire Nicolas BUSQUET, chevalier, seigneur de Chandoisel, pouvait s'éteindre tranquille à 79 ans, le 16 octobre 1698, dans sa "maison" de Bouquelon. Il avait assuré en fait à sa famille la considération, l'honneur et le rang que dans les aléas de la fortune ou des générations elle garderait en définitive.

## **Bibliographie et notes du Chapitre V :**

- 1- Bibl. Mun. de Rouen: Fonds ancien, dossier 440 Busquet.
- 2- Ibid. : Me Bigot Y 24, B, X, 16 .
- 3- Arch. Busquet de Caumont: dossier contrats de mariage.
- 4- Cette généalogie me fut aimablement communiquée, le 22 juillet 1958, par un de leurs descendants, M. Jean ZIEGLER.
- 5- Arch. Busquet de Caumont: dossier contrats de mariage, et dossier Isambart II : quittance de 10.000 livres de dot délivrée par Anne DANDASNE.
- 6- R. MOUSNIER: Vénalité des offices..., p. 334-335 et 426.
- 7- Arch. Busquet de Caumont: dossier Nicolas : démission de ses biens envers Messieurs ses enfants, le 13 juin 1697.
- 8- J. LAMY.- Histoire de la Neuville - Champ d'Oisel (1951)
- 9- Bibl. Départ. de Seine Maritime: Tabellionage rouennais (9 oct. 1656).
- 10- Ibid. : (18 octobre 1657). - et Arch Busquet de caumont : aveux et liasse de baux de cette sergenterie au XVIII<sup>e</sup> siècle.
- 11- Bibl. Départ. de Seine Maritime: G. 1529.
- 12- La majorité est alors fixée à l'âge de 25 ou 26 ans. - (12 bis) Abbés DUBOIS : Notice sur les cahagnes.
- 13- Bibl. Départ. de Seine-Maritime: Série C, liasse 1334.
- 14- Arch. Busquet de Caumont: liasse Anne Busquet : 5 pièces (don mobil de 1.200 l., contrat de profession pour religieuse de chœur, donation de la ferme de Betteville, acte de décharge, lettre de M. de Chandoisel à sa soeur).
- 15- M. MOLLAT: Le Commerce Maritime normand à la fin du Moyen-Age (1952), p. 481-482 . – et Tabellionage rouennais, S.M. 5 sept. 1671.
- 16- Archives-de l'Eure: inventaire série H, art. 829 .
- 17- Bibl. Départ. de Seine Maritime: G. 8229, G. 6149 et G. 3426.
- 18- FARIN : Histoire de Rouen.
- 19- Bibl. Départ. de Seine Maritime: Tabellionage rouennais, 12<sup>ème</sup> registre, Mémorial des Preuves de Noblesse de Pierre Busquet. -et Archives Nationales: Registre MM 46, Chapitres Provinciaux de l'Ordre de Malte pour la langue de France (1670-1698), folios 7, 11, 25 et 26 ; des extraits de ces Chapitres Provinciaux ont été faits et certifiée conformes par le Vte de la Trollière, Archiviste aux Arch. Nat., pour les Archives Busquet de Caumont, et la dossier de preuves de cette famille communiqué à l'Association d'Entraide de la Noblesse Française (A.N.F.), le 1er juillet 1955.
- 20- Archives de la Marine : Etat de services du "Chevalier BUQUET, BUSQUET, ou du BUSQUET", Copie certifiée conforme dans les Archives Busquet de Caumont.
- 21- Arch. Nationales: Marine anciennes C1 155 (fol. 264) et C1 160.
- 22- Arch. Busquet de Caumont: Dossier contrats de mariage.
- 23- Ibid : Dossier contrats de mariage. Sur la famille, voir le Dictionnaire historique et généalogique de MORERI.
- 24- Ibid. : Dossier Nicolas, Démission de tous ses biens en 1697 en faveur de Messieurs ses enfants qui sont seulement: Barthélemy le Chanoine et Lieutenant au Bailliage de Rouen, Jean-Charles le Conseiller au Parlement, Nicolas le Chanoine et Grand Archidiacre de Coutances.
- 25- Bibl. Départ. de Seine Maritime: Tabellionage rouennais, 12<sup>ème</sup> registre, Mémorial des Preuves de Noblesse de Pierre BUSQUET.
- 26- Voir en particulier à la Bibl. de Rouen : la Recherche de la Noblesse, de Barrin de la Galissonnière, Y 93, t.1, et le Nobiliaire de la Généralité de Rouen, n° 96 (a),

ancien 293, p. 103 et 104. - A la Bibl. Nat. le Grand Armorial de France, ms. de d'HOZIER, registre Normandie, p. 259, 595 et 648.

- 27-** Un ex-libris anonyme existe aux armes des Busquet. Je n'en ai pas la description détaillée. Il serait de style XVII<sup>e</sup> siècle et attribuable à Isambart ou à Nicolas. Par ailleurs, à la Bibl. Mun. de Rouen: Y 229 (fonds ancien), "Neustriscorum Senatus Heraldicus", 20 feuilles de papier portant, au bas du frontispice, les armes couronnées des Busquet; au fol. 4, même écu avec la date 1675 (cité par OMONT, Catalogue Général des Manuscrits, 1866).
- 28-** Notes du Premier Président PELLOT sur la Normandie (1670-1683), éditées par G.A. PREVOST (1915), p. 67 et 68
- 29-** Ibid. p. 68 et 69

## Chapitre VI

### Messire Jean Charles de CHANDOISEL

#### 6ème Conseiller, "Bailli de Caux"

Des sept fils de Nicolas BUSQUET de CHANDOISEL, seul le cinquième se maria. Né à Rouen le 1er février 1657, avocat au Parlement depuis août 1677, Lieutenant Civil et Criminel au Bailliage et Siège Présidial de Caudebec en 1683, Jean-Charles BUSQUET, chevalier, "seigneur de CHANDOISEL", épousa le 22 février 1689, à Norville, près de Caudebec, Marie MALET (ou MALLET), dame de CAUMONT, "de la maison de GRAVILLE"; elle était orpheline, peut-être plus très jeune, mais fille unique et héritière de Messire Olivier MALET, chevalier, seigneur de Caumont, et de Marie de CHALON (ou CHÂLONS). Elle fut sans doute conduite à l'autel par ce vieil oncle célibataire, Pierre MALET, seigneur de TAILLANVILLE, qui l'avait choisie pour héritière (1).

Ce mariage confirmait de façon prestigieuse la situation des BUSQUET: il allait faire couler dans leurs veines un des plus vieux sangs normands et reconstituer une fortune terrienne pour plus de cent-cinquante ans. Cela vaut bien qu'on s'arrête un instant à cette alliance.

Olivier MALET de CAUMONT, père de Madame de CHANDOISEL, avait fait en 1641 les preuves de noblesse de la branche puînée de GRAVILLE, jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle, à Guillaume MALET de CRAMESNIL, chevalier, capitaine des Arbalétriers, époux (avant 1386) de Jeanne d'YVETOT, dame de TAILLANVILLE, et vraisemblablement soeur de Martin, le célèbre "roi d'Yvetot", dernier prince de la maison primitive. La branche de Cramensnil est, de toutes les branches de la Maison de MALET, celle dont le lien d'origine avec la souche des sires et barons de GRAVILLE est le plus incontestable (2). Cette Maison, rivale de celle des d'HARCOURT et aussi brillante jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, descendait de parents et de compagnons de Rollon et de Guillaume le Conquérant. "Ceux de cette Maison, dira un historien du XVII<sup>e</sup>, siècle, prétendent que Jules César leur donna le titre de Sire, d'où est venu le vaudeville conservé dans la familles "il y a plus tôt (ou plutôt) un Sire de Graville qu'un Roi de France" (3). En fait, au XVII<sup>e</sup> siècle, les MALET sont surtout des gentilshommes campagnarde ou militaires. Olivier MALET, le père de Marie, "n'a pas de service et a 4,000 livres de rente sur sa terre de Caumont et réside sur le lieu" (4). Il a épousé Melle de CHALON, d'une famille parlementaire dont les aînés sont barons de Crétot: "ils se disent d'ancienne noblesse d'Espagne et firent venir de ce pays-là des attestations magnifiques, mais on n'y a pas fait attention" (5). Marie MALET descend des d'ESMALLEVILLE, PATRY de CULLEY, JAUDIN de BEBEC et CAUMONT; elle est apparentée aux familles de BOYVIN, d'ESTAMPES, d'ESPINAY, AUBER de DAUBEUF, DESMARETS de BELLEFOSSE, familles anciennes ou importantes, souvent titrées, qui délèguèrent vingt-quatre de leurs membres à la signature du contrat de mariage, fait sous seings privés le 30 janvier 1689, "au manoir seigneurial de Caumont", ce qui laisse supposer que ce mariage ne leur déplaisait pas. Ajoutons que, du côté BUSQUET, il y eut trente-quatre signatures...

Marie MALET apporte le fief de CAUMONT, qui est en principe un "huitième de fief" et "dont le chefmois est assis sur les paroisses de Villequier et de Norville et s'étend tant sur la paroisse de Bébec que dans les susdites paroisses et en celle de Gravenchon et autres circonvoisines, auquel fief il y a domaine fieffé et non fieffé" (6). Le domaine fieffé n'est pas

détaillé; le domaine non fieffé et qui peut être loué à bail a plus de 169 acres. C'est donc l'ensemble de terres le plus important qu'aient possédé les BUSQUET jusqu'alors. Le manoir est un long bâtiment d'une trentaine de mètres de long sur neuf de large, construit en pierres de taille, "partie sur cave". Il a "deux étages carrés", le second mansardé et surmonté de greniers; au centre, dominant ce grand toit d'ardoises, se dresse un clocheton, au dessous duquel, saillant sur le toit, un fronton triangulaire signale la porte d'entrée, encadrée de deux pilastres qui montent jusqu'au second étage; enfin une aile latérale, oonotruite vraisemblablement au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, complète la vieille gentilhommière dont les assises sont certainement antérieures à 1549 (7). La construction est solide et sans prétention, spacieuse aussi : le manoir a vingt-neuf pièces. Un mur de silex et de brique, en bandes superposées, entoure la cour d'honneur à laquelle on accède par une courte mais magnifique "chesnée". Derrière ce mur, l'interrompant même, s'élèvent d'importants bâtiments de service ou d'exploitation, "four, étable à pressoir, cellier, grange, charettrie, collombier, écurie... ", et plus loin, "moulins à vent et à eau, fourneaux à briques et à chaux, étables à vaches, porcherie, bergerie, pondrie, et diverses maisons". Proches du château se trouvent encore, outre les "masures" des domestiques et journaliers, les bâtiments de la "grande ferme de Caumont"; celle-ci a 120 acres d'un seul tenant et rapporte 2.100 l.t. par an. L'ensemble forme le hameau de CAUMONT. Le manoir possédait aussi une chapelle et un logement pour le chapelain; en 1717, cette chapelle faillit avoir la visite de l'Archevêque de Rouen "seu a temps qu'il y en eust une, mais elle n'avoit pas été marquée sur la liste" Le fief de Caumont relève du seigneur de Villequier-la-Guerche à qui "est dû aide de cheval, foy et hommage, etc."

Outre Caumont une "portion de maison à Caudebec" et des terres indéterminées dans les paroisses de Bébec, Norville et Villequier, Marie MALET apportait la promesse de succession de la seigneurie de TAILLANVILLE; du reste, quatre ans plus tard, en 1693, son oncle Pierre Malet de Taillanville lui donna l'usufruit de sa terre, n'en retenant que la nue-propriété jusqu'à sa mort. Ce fief et vavassorie noble, qui appartenait à la Maison d'Yvetot dès 1096 et s'était transmis par mariage aux MALET, relevait toujours de la principauté d'Yvetot et se situait près de Caudebec. Le domaine comprenait au XVII<sup>e</sup> siècle un manoir de briques et pierres en damier, avec chapelle, maisons, mesures, droit de colombier, droit de chapelle en l'église de St Clair, et droit de patronage sur les "communes" du fief du Verger; ses 133 acres de terres s'étendaient sur les paroisses de St Clair-sur-les-monts, Ste Marie et le Verbosc (9). Le manoir était affermé avec 125 acres pour la somme de 800 livres par an.

A son mariage, Jean-Charles BUSQUET de CHANDOISEL (c'est de cette terre de Chandoisel - dont il n'est pas seigneur -, qu'il porte fidèlement le nom, bien qu'il soit par sa femme seigneur de Caumont et de Taillanville) reçut de son père quatre des six fermes que ce dernier possédait à Valliquerville (10). Quelques années plus tard, il lui achètera son office de Conseiller; "laquelle vente (toutefois) ayant pu donner lieu à des contestations entre Messieurs BUSQUET", le vieux Nicolas fit la "démission de ses biens de son vivant par acte du 13 juin 1697" (11). Sans doute la fortune de Marie MALET facilita-t-elle les choses, encore que le prix de l'office, officiellement de 48.000 livres, ne fût plus en fait que de 30.000. Par ailleurs, dans la succession paternelle, "Monsieur de Chandoisel" eut le reste des terres de Valliquerville (deux fermes) et des paroisses circonvoisines, le tiers paternel de la Sergenterie noble de Caudebec et l'hôtel BUSQUET à Rouen. Il est possible que l'Archidiacre d'Eu ait renoncé à sa part ou qu'il ait pris son frère pour héritier.

Sa vie durant, Jean-Charles eut à coeur de rassembler en ses mains l'héritage paternel, d'agrandir ses terres de la région de Caudebec, tant pour lui-même qu'en faveur de sa femme. Il reprit la politique d'acquisition acre par acre des premiers Conseillers BUSQUET. Pendant trente ans, de 1689 à 1719, M. de Chandoisel qui vivait à Caudebec ou à Caumont - cela ne

faisait jamais que deux lieues de distance -, acheta des parcelles ou fit des échanges (12) . Une acquisition plus importante fut celle, le 21 janvier 1695, de la ferme du Petit-Bosc, près de Caumont, "de vingt-huit ou trente acres"; le vendeur, M. de Brilly du Bocage, traite avec lui en termes d'une vive cordialité: "Je suis passé à Caudebec, Monsieur mon cher frère, où je ne vous trouvai point. Il auroit esté plus seur de vous voir et de vous embrasser si j'avois passé à Caumont. J'ai seu avec quelle honnesteté vous nous en avès sollicités, mon Epouse et moy, et nous le devons faire par-toute-sort de raisons; mais comme nous avons affaire aujourd'hui à Rouen et que nous ne serions pas sortis facilement de Caumont où vous savés enchanter les gens ainsy que je lay éprouvé, nous n'avons pas pu exécuter notre dessein ..." (13) . Bref, après force amabilités, soumissions et respecte, on convint de "120 livres l'acre pour le prix principal et 400 livres pour le vin du présent marché" (14) . Du reste, François et Jean de Brilly, père et fils, désigneront, par un acte du 3 mars 1696, les dettes dont "Monsieur de Champdoisel" devra se charger à cause de cette terre du Petit-Bosc (15). On y trouve mentionnée en particulier une constitution de 24 l. de rente foncière, rachetable au double poids, au profit du trésor de la Fabrique de St Ouen de Touffreville-la-Cable, - rente qui ne sera rachetée qu'en 1884.

Le 30 juillet 1697, Louis XIV signait, pour Jean-Charles BUSQUET de CHANDOISEL, les Lettres de provision de l'office de Conseiller au Parlement de Normandie. Ces Lettres furent enregistrées au Parlement le 6 août. le jour même, "M. le Premier Président (le) reçut, dispensé de la loy et de l'examen, après avoir fait son éloge sur ses mérites particuliers et sur les grands et longs services rendus par ses prédécesseurs à la Cour et au public" (16). Dans une liste des Conseillers, son nom est suivi de la mention - qui dut faire bien des envieux - : "bis terni purpura vinciti". Il exerça pendant quelques années, mais obtint du Roi, par Lettres du 4 décembre 1703, d'être pourvu aussi de la charge de Président au Bailliage et Siège Présidial de Caudebec et de celles de Lieutenant Civil et Lieutenant Criminel à ce même Présidial "sans priver le Parlement d'un aussi bon magistrat, mais parce qu'il ne pouvait à cause du peu de santé supporter l'air de la ville de Rouen qui lui est contraire" (17). Jean-Charles vient alors d'acheter la Sergenterie de Quillebeuf qui est un "quart de fief" (18) , et va acheter, à charge de 31 l. 5 s. par an, une maison rue de la Cohue à Caudebec (19) . Il est d'ailleurs "maire perpétuel de Caudebec" et le sera pendant trente-neuf ou quarante ans (20) . C'est donc un puissant personnage, qui se trouve être en fait le bailli de Caux - il est parfois ainsi nommé, comme d'instinct, dans les registres de l'hôtel de ville de Caudebec.

Mais en même temps il surveille de fort près la gestion de ses terres. En 1710, il discute avec son cousin par alliance, Guillaume DESPREZ de BEBEC, des bornes à fixer et des fossés à creuser pour délimiter leurs domaines; un compromis s'élabore, relatif à deux fontaines, à la "conservation de la netteté de la rue de Caumont", à la "commodité des personnes qui passent avec harnois dans deux rues, propriété dudit Seigneur de Bébec" un droit en vertu duquel "ledit sieur BUSQUET, sa famille, et ses descendants en ligne directe continuent d'occuper la chapelle de la Vierge dans l'église de BEBEC et en fassent l'usage que lui et les prédécesseurs de Madame sa femme en ont fait par le passé et jusqu'à présent, meme qu'il fasse placer un banc portatille au bout de celui de ses domestiques pour y faire seoir le surplus de sesdits domestiques" (21).

Dès 1715, Jean-Charles se préoccupe de transmettre à son fil unique, Isambart-Nicolas BUSQUET de CAUMONT, sa charge de Conseiller au Parlement, et il obtient pour lui une dispense d'âge (22). En 1720, il donne procuration à son cousin, le Premier Président de la RIVIERE-LESDO, de le représenter au contrat et mariage d'Isambart-Nicolas. A ce fils il donne:

- l'hôtel de Rouen, dont le corps de logis arrière est loué 375 l. par an à M. de Conissent;
- la maison voisine, louée 90 l. à un menuisier;
- une des trois branches de la sergenterie-noble de Caudebec, dont il doit tirer 275 l. par an;
- la seigneurie de Caumont et les droits personnels qu'il tenait sur cette terre de sa femme; en l'échange de quoi Jean-Charles sera totalement propriétaire de la seigneurie de Taillanville, et de la portion de maison de Caudebec venant de sa femme; toutes les terres acquises par lui dans les paroisses de Norville, Villequier, Bébec et Anquetierville.

Le tout était estimé 150.000 livres, auxquelles venaient s'ajouter 20.000 livres de meubles, fermages, et "tout ce qui est dû aux environs de la terre de Caumont, par différents particuliers pour livraison de bois, foin, cidres et autres denrées". Mais d'autre part, Messire Jean-Charles de CHANDOISEL transmettait aussi à son fils la charge de 46 l. de rentes foncières et spéciales attachée aux biens à lui cédés. Bien plus, Isambart-Nicolas devra payer, à la décharge du sieur de Chandoisel son père, "des 50.000.livres qu'il doit recevoir pour la dot de la future épouse, 47.000 livres pour l'arrérage des principaux arrérages des rentes dont ledit sgr. de Chandoisel est chargé envers différents particuliers" - l'hypothèque portant sur les biens de la succession MALET, et sur ceux de M. de Chandoisel après sa mort seulement (23).

Que la dot de sa belle-fille dût payer ses dettes, ce trait laisse entrevoir que la fortune liquide de Jean-Charles ne correspondait pas à ses biens immobiliers; néanmoins, loin d'aliéner des terres, il continue d'acquérir: en 1724, son frère Barthélemy, on l'a vu au chapitre précédent, vendit Chandoisel à un tiers - pour la somme énorme, et sans doute déguisée, de 169.000 livres. Après monitoire et réagraves, Jean-Charles, "clamant à droit de sang et de lignage", exerça le retrait de ce fief (24) . Il avait alors soixante-huit ans, et devenait enfin légitime seigneur de Chandoisel.

On comprend qu'à sa mort, deux ans plus tard, Jean-Charles laissait une succession douteuse, que son fils accepta sous bénéfice d'inventaire (25) . Il s'éteignit en effet le 8 décembre 1726, à soixante-dix ans, en son domicile de Caudebec, rue de la Juridiction. Il fut Inhumé le lendemain en l'église Notre Dame de Caudebec. Sa femme, Marie MALET, morte en 1718, avait été enterrée dans l'église d'eBEBEC, fondée par les siens.

Vers la même époque, était morte, fort, âgée, la mère de M. de Chandoisel, Marie GERARD. Son testament, du 22 février 1717, révèle que la vieille dame habitait, à Rouen, l'hôtel de son mari, et, par ses clauses, caractérise la place sociale de la famille. Elle y déclare "vouloir être inhumée en l'Eglise St Patrice sa paroisse, sous la tombe de feu Monsieur son Epoux, et que pour les frais de son inhumation soit employée la somme de 500 livres. Elle veut de plus 200 messes à 12 sols chacune, un annuel à St Patrice d'une valeur de 220 l.; elle donne 20 l. pour le luminaire de l'annuel; elle veut en outre 30 messes de bout de l'an dont l'honoraire sera de 15 sols... Elle donne encore 100 l. pour les pauvres le jour de son enterrement, 200 l. pour les pauvres honteux de la paroisse, 100 l. à l'Hopital Général de Rouen, 100 l. l'hôtel-Dieu, 50 l. aux Dames Religieuses de Gravelines, 40 l. à Madame sa fille Religieuse à Arques; enfin elle donne à sa demoiselle de compagnie, ses laquais et ses servantes la somme de 260 livres et ses habits" (26).

De la noble parenté réunie pour un mariage, jusqu'à semblables dispositions testamentaires, tout atteste que, sous le sixième Conseiller, les BUSQUET de CHANDOISEL et CAUMONT ont maintenu, voire haussé leur rang social. De surcroît, Jean-Charles sut restaurer et faire valoir sa fortune foncière; on retrouve en lui un paysan acharné; en revanche, la dignité de Conseiller au Parlement semble avoir eu pour lui plus de poids que l'exercice

même de la fonction. Appartenant à l'élite locale et provinciale de l'ordre administratif et judiciaire, on le voit s'attacher toute sa vie à cette ville de Caudebec, capitale du Pays de Caux, dont il est l'un des tout premiers personnages. En ce début du XVIII<sup>e</sup> siècle la traditionnelle fidélité au Parlement, désormais moins nécessaire à l'assiette économique et sociale de la famille, subit-elle déjà un fléchissement ? Cette fortune, plus que jamais terrienne, ne ressemble-t-elle pas à celle de maints gentilshommes campagnards conservateur, noblement épris du sol, peu sensibles aux profits risqués des "affaires" ? Ou bien n'y aurait-il là qu'un trait individuel de la personnalité de Messire Jean-Charles BUSQUET de CHANDOISEL, chevalier, seigneur de Chandoisel, Caumont et Taillanville - le premier des siens qui dédaignât de reposer à St Patrice de Rouen.

## Bibliographie et notes du Chapitre VI :

- 1- Arch. Busquet de Caumont: Dossier contrats de mariage : contrat du 30 janvier 1689, fait sous seings privés à Caumont.
- 2- LA ROQUE: Histoire de la Maison d'Harcourt, I, p. 826, 961-962, 998 (à propos de plusieurs alliances d'Harcourt - Malet de Gravelle anciens et Malet de Cramesnil). – BOREL d'HAUTERIVE : Revue historique de la Normandie (1841), à l'ELse, II, 444.
- 3- WALSON de la COLOMBIERE: La Science Héroïque p. 166. Cette citation est reproduite par tous les auteurs.
- 4- Notes du Premier Président PELLOT sur la Normandie (1670-1683), éditées par PREVOST (1915), p. 167.
- 5- Ibid. : p.168, note 1
- 6- Arch. Busquet de Caumont : terrier de Caumont : lots et partages, le 21 juillet 1580, de la succession de N.H. Jehan Jaudin, sgr. de Bébec et de Caumont; copie de l'aveu détaillé du fief de Caumont, du 17 nov. 1749 (certifiée conforme le 19 janvier 1751); l'original de cet aveu est du reste à la Bibl. Départ. de Seine Maritime, Normandie, Caudebec, Aveux 1700.
- 7- Cette terre se transmet par le sang jusqu'en 1866. La terre fut morcelée à l'extrême, le château fut vendu à plusieurs reprises; boiseries et marbres furent dispersés; le grand corps de logis, délabré, fut abattu enfin vers 1940. Il nous reste, de ce fief dont nous portons le nom, quelques actes des seigneurs de Caumont dont nous descendons, qu'ils soient Caumont, Jaudin, Malet ou Busquet : le plus, ancien est un contrat d'échange de quelques acres de terre, le 28 décembre 1421, par Me Guillaume de Caumont, écuyer; le dernier est le contrat de vente du domaine par Hippolyte Busquet de Caumont, le 9 octobre 1866.
- 8- Bibl. Départ. de Seine Maritime: G. 741
- 9- BEAUCOUSIN : Histoire de la Principauté d'Yvetot (1884), p. 69 et sq.; Ibid.: copie de l'acte de vente de Taillanville en 1730; - et Arch. Busquet de Caumont: Terres diverses : bail du fief principal en 1729.
- 10- Arch. Busquet de Caumont : Dossier Contrats de mariage : mariage Busquet – Malet.
- 11- Ibid.: Dossier Nicolas: démission de tous ses biens envers ses fils Barthélemy, Jean-Charles et Nicolas.
- 12- Ibid.: Dossier Jean-Charles; ce dossier contient 14 actes de vente Comprenant parfois plusieurs pièces relatives aux terres en question, en particulier la liasse Jean de Brilly (11 pièces) et 17 quittances.
- 13- Ibid.: Dossier cit. : Liasse Brilly , lère pièce.
- 14- Ibid.: Dossier cit. : Liasse Brilly, 2ème pièce (anc. cote 19).
- 15- Ibid.: Dossier cit. : Liasse Brilly, anc. cotes 21 et 24.
- 16- Bibl. Nationale: Ms. français, n° 24 . 113, p. 121.
- 17- Bibl. Départ. de Seine Maritime: Collection des Registres du Bureau des Finances de Rouen, années 1704 à 1706; trois Lettres de provision du 4 déc. 1703
- 18- Ibid. : Normandie, Pont-Audemer, Aveux 1700, vol. 200 (alias 414 et 2101) p. 55.
- 19- Arch. Busquet de Caumont : Dossier Maisons de Caudebec, plan du quartier de la Cohue et origine des immeubles que M. de Caumont y possède (1745), et surtout acte de vente du 9 juin 1706.

- 20-** GOBERVILLE: Chronique locale ou faits historiques sur la ville de Caudebec-en-Caux (1878); voir en particulier: fév. 1687, mai 1688, sept.1717. - Et Bibl. Départ. de Seine Maritime, série G, liasse 5031; en 1724, Jean-Charles porte le titre de maire perpétuel de la ville et communauté de Caudebec.
- 21-** Arch. Busquet de Caumont: Dossier Jean-Charles : échanges de terres avec M. Desprez de Bébec, pièces anciennement cotées 148 et 149.
- 22-** Ibid. : Dossier Jean-Charles : brouillon des lettres écrites au Chancelier de France et à M. de la Mollère, le 20 décembre 1715. Des Lettres Royaux accorderont cette dispense d'âge et la provision de l'office le 27 décembre 1715 .
- 23-** Ibid. : Dossier Contrats de mariage; contrat 10 février 1720 passé à Paris devant notaires au Châtelet.
- 24-** Bibl. Départ. de Seine Maritime: série G, liasse 5031.
- 25-** Arch. Busquet de Caumont: Dossier Isambart-Nicolas, Liasse de 9 pièces "concernant le bénéfice d'inventaire fait en 1727 après la décès de Messire Jean-Charles de Chandoisel".
- 26-** Ibid.: Dossier Nicolas: dernière pièce; copie signée de l'exécuteur testamentaire, M. Regnault (24 avril 1717), le testament datant du 22 février 1717.

## Chapitre VII

### Messire Isambart – Nicolas de CAUMONT

#### 7ème conseiller

Isambart-Nicolas BUSQUET de CAUMONT se trouve, à sa génération, le seul représentant de sa famille: si nombreuse au XVII<sup>e</sup> siècle, elle ne se continuerait que par ce fils unique de Jean-Charles BUSQUET de CHANDOISEL. Il était né à Caumont le 28 décembre 1691. Le 16 mai 1710, il reçoit de la Faculté de Caen son diplôme de bachelier ès lois: "privato examine probatus, publice propugnavit theses Juris Civilis ex lege 12 Cod. de Nuptiis, et Juris Canonici ex cap. I<sup>o</sup> ext. de Conversione infidelium" (1) . Neuf mois plus tard (12 février 1711), il est licencié "utriusque juris" (2) . Le 20 novembre, il est reçu avocat la Cour. Enfin, il reçoit, comme on l'a vu au chapitre précédent, des Lettres de Provision et de dispense d'âge en décembre 1715, mais n'est reçu Conseiller au Parlement que le 25 mai 1716 (3).

A son mariage, Isambart-Nicolas remplace le nom de CHANDOISEL, qu'il portait jusqu'alors, par celui de CAUMONT, dont il reçoit la terre. Il épouse à Paris, en l'église St Paul Marie-Anne CONSEIL. Son père, Médart-Claude CONSEIL, Receveur des Tailles de Caudebec, avait, en cette ville, noué des relations avec Jean-Charles de CHANDOISEL. Nul n'ignorait que cette charge de finance valait 130.000 livres, que M. Conseil était un riche bourgeois, qu'il avait épousé Marie-Anne GABRIEL, de la célèbre lignée d'architectes royaux, alliée aux Mansard, anoblie en 1704, qui travaillèrent au Château de Versailles, et dont le plus fameux, Jacques-Ange GABRIEL, édifia l'Opéra de Versailles les Trianons, la Place de la Concorde, l'Ecole Militaire (4) . Marie-Anne CONSEIL avait aussi des "espérances": plusieurs oncles et tantes célibataires ou sans enfant, une soeur sans alliance; une autre, mariée à Messire François de la HAYE, chevalier, sgr. d'ECTOT et d'YPREVILLE, était morte peu après son mariage. En simple avancement de succession, Melle CONSEIL reçut en 1720 pour son mariage la somme de 90.000 livres, dont 80.000 en deniers comptants, le reste en "meubles et argent" (5) . On a vu que cette fortune liquide était "attendue" pour purger les dettes de sa belle-famille. Cela ne devait pas trop étonner à l'époque. Néanmoins il fut stipulé qu'il y aurait "communauté de biens meubles, conquets, immeubles, entre les futurs époux suivant la coutume de Paris, quoique le futur époux eut son domicile en Normandie et quoiqu'il y fit des acquisitions" , mais que cependant il serait "loisible à la future épouse et aux enfants d'accepter la dite communauté ou d'y renoncer; et, en cas de renonciation, de reprendre la dot et tout ce qui serait advenu et échu à la future épouse pendant le mariage par succession, donation ou autrement". Le "projet de contrat" avait été arrêté à Caudebec le 24 janvier 1720, en présence d'une trentaine de parents du futur époux: les BAUDRY, LE PESANT de BOISGUILBERT, de MIFFANT, de LISLE, de MARIVAUT, de CHALON de CRETOT, d'ESMALLEVILLE, LESDO... Le contrat fut signé à Paris, le 10 février, veille du mariage, devant quelques parents bien choisis: le Premier Président à la Cour des Aides de Normandie LESDO de la RIVIERE, chargé de la procuration du père du marié, le Colonel et la Marquise DESMARETS de BELLEFOSSE (née Jeanne-Josèphe de Carnin), le Colonel et la Marquise d'ESPINAY (née d'O), M. LE PELLETIER de la HOUSSAYE, Conseiller d'Etat et Garde des Sceaux du Duc d'Orléans, Régent de France, et Mme de la HOUSSAYE (née Marie de GONDREVILLE). Du côté de la mariée, signe une nombreuse parenté parisienne:

d'abord les GABRIEL, au milieu desquels se trouve "Jacques, écuyer, Conseiller du Roi, Contrôleur Général des Bâtiments de Sa Majesté", puis les LEVÉ, "bourgeois de Paris", dont était la grand-mère maternelle de la mariée.

Isambart-Nicolas BUSQUET de CAUMONT n'exerça que quatorze ans son office de Conseiller. En 1730 il démissionna, alors que son fils aîné n'avait que neuf ans, et vendit l'office à M. HERAULT de la MOTTE (6).. Quelques mois plus tard, il recevait des lettres de Conseiller honoraire. Dorénavant il vivra "noblement", en son hôtel à Rouen ou en son manoir de Caumont "dont il fait valoir par lui-même la terre"; Chandoisel, plus rustique et plus petit, devient résidence très secondaire: une partie du manoir sera même habitée par le fermier (7). Depuis la génération précédente, la "grande maison" de Bouquelon est devenue la principale ferme des BUSQUET à Valliquerville; elle s'appellera dorénavant "la Bouquelonnade". En cette même année 1730, M. de CAUMONT vendit le fief de Taillanville, hérité de son père trois ans plus tôt, à un riche négociant de Rouen, Charles Le BAILLY, qui releva le nom de cette très ancienne vavassorie et se fit anoblir en 1760. Lui furent remises "122 pièces écritures en papier et parchemin qui sont anciens titres, contrats et dénombrement concernant led. fief de Taillanville". M. de CAUMONT reçut 20.000 livres en louis d'argent et déclara employer "19.240 livres à faire remboursement au sieur de la BUCAILLE en diminution d'une plus grande somme qu'il lui doit" (8).

La vente des 133 acres de Taillanville est en partie compensée par l'achat d'une quarantaine d'acres près de Caumont. Mais ce rassemblement de terres à Caumont cache mal des difficultés de trésorerie. Le recouvrement des créances et des fermages et la délimitation du sol conduisaient à des contestations, à quelques chicanes, dont les pièces de procédure remplissent des terriers. Tout cela gardait néanmoins l'empreinte d'une époque où l'on s'engageait en "gens de qualité": ces mots sont en toutes lettres dans un compromis entre M. de DEBEC et M. de CAUMONT (9). Et celui-ci, en litige sur un sujet, avec M. de FUMICHON, avocat au Parlement, cachetait à ses armes et couronne, le 8 mai 1728, le billet suivant où, après avoir assuré le destinataire de son honneur et de ses respects, il ajoutait: "De la façon dont vous en parlez, il me paroît que vous n'aimés pas plus les procès que moi. Si vous persistés comme je n'en doute pas, ou il y auroit malheur, ou nous terminerons à l'amiable. Il est juste qu'avant je voye vostre droit établi; au retour d'un voyage que je dois faire en Basse-Normandie, je compte aller à Rouen. Si mes affaires ne me laissoient pas le temps de faire ce voyage, puisque vous m'offrés venir chés moy avec vos papiers, je vous manderay quand j'auray queique sejour à pouvoir faire. prendrés aussi vostre temps, affin que cela ne dérange rien à vos affaires..." (10).

De bonne heure, Isambart-Nicolas avait orienté son fils aîné vers le Droit et le Parlement et son cadet vers l'Armée et le service des Princes. Mais à cinquante-trois ans, le Conseiller BUSQUET mourut en son château de Caumont et fut inhumé le lendemain, 17 octobre 1744, en cette église de Bébec où gisaient ses ancêtres maternels, les seigneurs de BEBEC et CAUMONT (11).

Il avait considérablement augmenté le déséquilibre de sa fortune personnelle, bien qu'il ait vendu plus de terres qu'il n'en acquit. Aussi, un mois plus tard, Marie-Anne CONSEL, se prévalant de son contrat de mariage, renonce à la communauté de biens avec "feu Monsieur son Epoux" comme lui étant "beaucoup plus onéreuse que profitable" (12). Ses fils demandent alors le bénéfice d'inventaire. Cet inventaire a lieu, avec estimation complète des biens meubles et immeubles de la succession au 31 décembre 1744, et le détail de la revendication de Mme de CAUMONT. Une liasse considérable d'"états" et de "comptes" signée d'elle et de ses deux fils renseigne avec précision sur la fortune des BUSQUET de CAUMONT en ce milieu du XVIII<sup>e</sup> Siècle (13).

Les "meubles meublants, habits, linge et hardes" de Caumont sont évalués, avec les "ustenciles d'exploitation", à 24.599 l. 4 s. 6 d. - Sans sacrifier au pittoresque, il suffit de parcourir cette grande demeure pour en apercevoir l'aménagement cossu et de bon goût: de la "chambre de M. le Chevalier" aux "appartements de Madame", ce sont les chambres vertes, grises bleue, violette, rose, rouge (dite "de Melle de Marivault"), la grande bleue et la grande "cramoisie" dont les lits, tentures et rideaux sont "en serge ou en damas de Caux de même teinte" avec "commode, souverte, table de marquetterie et fauteuils de tapisserie". La lingerie contient 45 paires de draps de maître, dits "draps de Caumont" et "draps de Rouen". L'hotel Busquet de Caumont à Rouen est meublé plus sobrement: son mobilier est évalué à 4.657 l. 5 s., mais on y trouve davantage de tableaux de famille "non évalués" dans des chambres de "cuir doré" ou de "velours cramoisi"; à la cave, un demi-muid de "vin français", 40 bouteilles de vin de Basse-Bourgogne, et 4 bouteilles de vin de Champagne "très mauvais"; à la lingerie, 8 paires de draps fin, et 16 paires de "vieux draps" et beaucoup de "vieux rideaux de damassé, de laine, de toile de coton et de satin de Bruges". - Quant au vieux manoir de Chandoisel, ce n'est plus qu'une "maison de campagne", ou il n'y a que de "vieux draps" et dont le mobilier vaut 1.269 l. 19 s. - L'ensemble du mobilier et du linge des trois résidences de M. de CAUMONT s'élève donc à 30.526 livres, 8 sols et 6 deniers. - Quant à la vaisselle, elle est d'étain à Chandoisel, d'étain et d'argent à Caumont et à Rouen. L'argenterie, consiste en couverts, flambeaux "avec mouchette et porte-mouchette" et cuillers à café "d'argent d'Allemagne", au total "127 marcs, 6 onces, 4 gros, à 48 livres le marc", ce qui donne un montant de 6.135 livres.

Viennent ensuite les "bonnes créances" ou "dettes actives employées au rang des bons effets"; ce sont les intérêts, arrérages de rente, loyers et fermages qui ne posent aucun problème. On y relève 18 fermages et plusieurs loyers de maisons à Chandoisel, "sauf la grande ferme". Font partie de cette catégorie également les revenus des immeubles propres à Mme de Caumont jusqu'au décès de Monsieur son Epoux.

L'argent liquide en deniers comptants est de 484 livres 17 sols; à quoi viennent s'ajouter 220 livres, prix de deux chevaux, et 325 livres pour "blé et pois verts", vendus pendant l'inventaire.

Mobilier et argenterie, dettes actives bonnes et exigibles, argent liquide conduisent au total de biens meubles de 49.913 livres, 3 sols, 9 deniers.

S'y adjoignent en principe 15 créances "douteuses, mauvaises ou de nul effet". Il s'agit de "mauvais fermiers", "fermiers insolvables", "anciens fermiers dont les meubles ont été vendus" ou "que le défunt nourrissait par charité"; il s'agit encore de journaliers, d'artisans, de marchands "mauvais débiteurs", "absents", "pauvres", "très pauvres", "morts sans biens", "hommes sans pain". Parmi eux, il faut citer Jean LEFEVRE, fermier de la grande ferme de Chandoisel, au loyer de 800 livres, et qui doit 2.203 livres; Bernard CREUSENACH, de Mayenne, Juif, qui doit, suivant trois sentences des Consuls de Paris, la somme de 2.500 livres; le sieur ROYNEAU qui n'a pas payé la totalité de sa charge de Procureur au Parlement, acquise de M. Urbain CONSEIL, oncle de Mme de Caumont, et dont la charge se compense même "à cause des frais de chicane occasionnés".

Au total, les dettes actives douteuses ou de nulle valeur s'élèvent à la somme importante de 31.781 livres 3 sols 9 deniers, soit 2/3 de l'ensemble des créances et 4/7 des biens meubles ci-dessus évalués.

La fortune de M. de CAUMONT comporté encore des "biens-fonds ou immeubles réels consistant en terres et héritages, fermes, manoirs, maisons, rentes hypothécaires sur des particuliers ou sur le Roi, et une charge de Conseiller au Parlement".

C'est d'abord le domaine de Caumont comprenant:

- 1- Le fief proprement dit de Caumont, avec manoir et dépendances, domaine fieffé et 169 acres de domaine non fieffé. Le revenu est de 2.084 l. 12 s. et est estimé au denier 25, y compris les bois, soit: 52.115 livres.
- 2- Six fermes, terres et héritages en la paroisse de Norville, dont le revenu, de 361 l., se capitalise au denier 22 : 7.942 livres.
- 3- Huit fermes, terres et héritages en la paroisse de Villequier, dont le revenu, de 748 l., se capitalise au denier 22 : 16.556 livres.
- 4- Sept fermes, terres et héritages en la paroisse de Bébec, rapportant 739 l. et évalués au denier 22 : 16.258 livres.
- 5- Les deux moulins de Caumont situés en la paroisse de Bébec, non inclus ci-dessus., de 400 l., et évalués au denier 15 : 6.000 livres.
- 6- La ferme d'Anquetierville, affermée 35 l., soit, au denier 20 : 700 livres.

Le domaine de Caumont vaudrait donc 99.571 livres, soit, en gros, 100.000 livres, mais rapporte en deniers 4.366 livres par an.

Puis vient le fief de la Nouville Chandoisel, d'une centaine d'acres, mais divisé en de très nombreuses petites exploitations, dont le revenu, en argent seulement, de 4.018 livres 11 sols 6 deniers, estimé pour le principal au denier 24, est évalué à: 96.200 l. 10 s.

Ensuite:

- les trois fermes, terres et héritages de Valliquerville (150 acres) affermés 2.260 l. et valant au denier 22 (qui les sous estime) : 49.790 l.
- une ferme à Epinay-sur-Duclair, près de Caudebec, affermée à 130 l., valant au denier 22 : 2.860 l.
- la grande maison de Rouen - dont la partie arrière est louée à M. de Cideville pour 300 l. et à M. Moïse Martin, ébéniste, pour 90 l. - ppeut s'estimer à un revenu total de 700 l.; donc, en denier 20 : 14.000 l.
- les deux petites maisons de Caudebec : 3.000 l.
- la charge de Conseiller au Parlement, achetée l'année précédente pour le fils aîné du défunt: 16.000 l.
- une branche de la Sergenterie Noble de Caudebec, louée 250 l., estimée sur le pied du denier 22 : 5.500 l.
- une rente hypothécaire de 160 l. due par M. de la Houssaye d'Espivant, provenant de la succession de M. Jean-Charles de Chandoisel, valant, au denier 20 : 3.200 l.
- une autre rente de 100 l. due par M. Gérard de Repainville, au denier 20, sur la maison et jardin de Martainville à Rouen, provenant du Chanoine Barthélemy Busquet : 2.000 l.
- "la rente de 105 l. sur le Roi de ses Gabelles", constituée en 1714 au profit de Mme de Chandoisel, née Gérard aïeule du défunt, - au denier 40, mais estimée au denier 20, vaut: 2.100 l.
- quatre petites rentes d'un rapport global de 28 l. 14 s. 8 d., aux taux respectifs du denier 14, 18 et 20 valent ensemble: 460 l. 14 s. 8 d.

le total des fonds est donc de 294.612 livres 2 sols

si l'on y joint les 49.913 livres 3 sols 9 deniers de mobilier et biens meubles divers, et les 31.781 livres 3 sols 9 deniers de créances douteuses ou nulles, on obtient la masse brute des biens de M. de Caumont, à savoir 375.306 livres, 12 sols, 6 deniers.

De cette masse, toutefois, on peut déjà retirer les "créances douteuses", pratiquement irrécouvrables dans l'immédiat, sinon à jamais.

Il faut aussi déduire les dettes capitalisées de M. de CAUMONT, qui se montent à la somme de 99.612 livres, 12 sols, 2 deniers. Ce sont "dettes tant hypothécaires que chirographaires", rentes "rachetables" ou "perpétuelles", qui proviennent soit d'anciens legs et de donations pieuses et charitables, soit de conditions accompagnant des achats ou des échanges. Les trésors des églises de Valliquerville, St Patrice de Rouen, Touffreville-le-Cable, Notre-Dame de Caudebec, les abbayes de Lire (près de Chandoisel), St Wandrille, les Bernardines d'Arques, les pèlerins de la Neuville-Chandoisel, les pauvres de l'Hôtel-Dieu de la Madeleine à Rouen, sont des bénéficiaires de la première catégorie. Dans la seconde rentrent les dettes ordinaires et les rentes foncières. L'ensemble présente une lourde charge.

La masse des biens meubles et immeubles sur lesquels on peut vraiment compter devient donc (au minimum) 243.912 livres, 16 sols, 7 deniers.

Cela ne serait pas si mal si Madame de CAUMONT ne rappelait qu'elle est créancière de la succession de son mari Pour ... 306.758 livres, 7 sols !

Elle réclame en effet:

- la restitution de sa dot: 80.000 livres
- intérêts de cette dot depuis le décès de M. de Caumont Jusqu'"au 31 décembre 1744 : 750 l.
- Préciput tipulé au contrat de mariage pour le mobilier : 60000 l.
- Arrérage de son douaire de 2.000 l. du 16 oct. 1744 au 31 dec. 1744: 375 l.
- "Deuil" évalué à une année de douaire selon la coutumes : 2.000 l.
- la capitalisation du douaire: 40.000 l.
- Une rente foncière de 800 l. au denier 20 qu'elle devait payer solidairement avec son mari: 16.000 l.
- Une autre rente de 250 l. au denier 24, à payer aussi solidairement: 6.000 l.
- la masse successorale de son père (et de Ses oncles Urbain Conseil et l'Abbé Gabriel) (14) 238.811 l. 12 s. 2 d.

Cela fait un total de: 389.936 livres 12 sols 2 deniers, dont il convient de déduire environ 84.624 livres 4 sols 3 deniers de dettes successorales amorties par M. de Caumont.

Nous trouvons donc une créance de 305.312 livres environ qui, à 1.000 livres près, correspond à la prétention de Mme de CAUMONT.

Celle-ci possède par ailleurs des immeubles propres "qui se trouvent encore actuellement en nature et n'ont pas été compris dans la masse des biens de son mari sinon pour le revenu".

- 1) La somme de 33.169 l. 12 s. 8 d., produisant intérêt sur les Tailles depuis 1720; à présent au denier 100 seulement.
- 2) Trois parties de rente sur les Aides et Gabelles, dont le revenu a été réduit à 1.006 livres.
- 3) Trois autres parties de rentes sur les Aides et Gabelles qui rapportent actuellement 175 l. par réduction, venant de la succession du sieur Gabriel du Tournay.
- 4) Une partie de rente foncière de la Tontine de 1709 qui rapporte 20 l. sans les accroissements, constituée sur la tête de la dite dame par le feu sieur Conseil son père.
- 5) Un fond de 36.000 l. produisant intérêt, au denier 20 reste du prix de vente d'une maison sise à Paris, rue St. Antoine, provenant de la succession de M. Conseil.
- 6) La moitié d'une maison sise à Paris, rue Jean Beausire, louée 250 l.

- 7) Une partie de rente sur le Clergé de France de 30 l. 12 s., provenant de la succession de M, Conseil.

Telle est la situation ! L'apparente fortune terrienne du Conseiller BUSQUET de CAUMONT est débordée par la créance considérable de sa femme. On peut se demander pourquoi celle-ci provoqua cet immense inventaire, si ce n'est pour éviter le désordre, étant donné qu'elle consentit bientôt à une transaction avec ses fils. En effet, le 25 Janvier 1746, devant les Notaires du Châtelet, "la ditte Dame veuve de CAUMONT, pour l'honneur de la mémoire de son mary, et lesdits Sieurs ses enfants pour la même cause, ont voulu faire des arrangements par le moyen desquels tous les créanciers pussent être payée, et encore la ditte Dame veuve voulant donner aux dits Sieurs ses enfants des marques de son amitié et de sa tendresse et leur fournir de quoy s'entretenir", signait un règlement dans lequel il a été décidé ce qui suit" (15) : Marie-Anne CONSEIL prenait tous les biens meubles et immeubles de son mari, y compris les créances douteuses "qu'elle a bien voulu se charger de régir et administrer". Son fils aîné garderait l'office de Conseiller au Parlement et ne pourrait le vendre ou en disposer sans son consentement. Elle verserait à chacun de ses fils une pension annuelle de 1.200 livres; toutefois M. BUSQUET de CHANDOISEL, son fils puîné, était "tenu d'imputer et déduire annuellement sur la dite pension les intérêts de la somme de 15.000 livres qu'elle luy a fournie pour l'achat d'une Compagnie de Cavalerie". Enfin Mme de CAUMONT se réservait pendant huit années à compter du 1er Janvier 1745 la faculté de vendre et aliéner les biens immeubles de feu Monsieur son époux.

Un document, "le compte que je me suis rendu le 15 mars 1763", révèle combien Marie-Anne CONSEIL avait le sens des affaires (16) . Elle y tient un état des remboursements de rentes "que j'ai fait depuis mon veuvage". On la voit acquérir des rentes, se réserver Valliquerville auquel elle ajoute trois petites fermes, donner à ses fils en 1751 le reste du patrimoine immobilier; faire vendre Chandoisel le 31 décembre 1751 pour la somme de 80.000 livres, au chevalier Louis ASSELIN -DESPARTS, avec une "pouche de plus de deux cents parchemins"; les maisons de Caudebec sont vendues 3.000 livres, la ferme d'Anquetierville 700 livres, celle d'Epinay, simplement évoquée en ces termes: "'vous savez ce qu'elle est devenue".

Elle n'a reçu en 1763 que 2.940 l. 12 s. sur les créances douteuses. On sait encore qu'elle s'est réservé les meubles de Rouen et, à Caumont, "le clavecin, les deux bibliothèques et un miroir". Enfin Mme de Caumont conclut: "Quoyque je ne sois pas obligée de rendre compte des effets mobiliers ..... je suis bien aise de faire voir l'usage que j'en ay fait" ; elle sait sa générosité et est sûre d'elle-même: "les meubles que je possède me sont bien acquis à plus d'un titre" ; elle fait plusieurs donations à ses fils "tant de finances que de vaisselle d'argent et de linge" ; ce qui lui reste "sera plus que suffisant pour remplir mes vues, et sy j'avois besoin d'abondance, de droit je ferois valoir mes réparations qui sont considérables, entre autres celle du colombier et celle du pressoir de Caumont"

En ce milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, les BUSQUET de CAUMONT n'ont jamais eu autant de fortune, mais paradoxalement ils la tiennent juridiquement de Marie-Anne CONSEIL. C'était peut-être la revanche des financiers sur ce magistrat peu attaché à son Parlement, ce gentilhomme aspirant à vivre noblement sur ses terres de Caumont, Isambart-Nicolas, 7eme conseiller.

## Bibliographie et notes du chapitre VII :

- 1- Bibl. Mun. de Rouen: ronde ancien, dossier 440 Busquet, diplôme de bachelier ès lois (16 mai 1710).
- 2- Ibid.: Dossier 440 Busquet: diplôme de licencié "utriusque juris", (12 février 1711).
- 3- Bibl. Départ. De Seine Maritime: Registres du Parlement (1716).
- 4- Mme G. DESPIERRES: Les Gabriel, recherches sur les origines provinciales de ces architectes (1895).
- 5- Arch. Busquet de Caumont: Dossier contrats de mariage: contrat du 10 février 1720 fait à Paris devant les notaires du Châtelet.
- 6- D'OZIER: art. Herault, p. 20 .
- 7- Arch. Busquet de Caumont: Dossier Isambart-Nicolas; inventaire de ses biens en 1744-1745
- 8- Acte communiqué par M. BEAUCOUSIN, auteur de l'histoire de la Principauté d'Yvetot, dont Taillanville relevait.
- 9- Arch. Busquet de Caumont: Dossier Jean-Charles; transaction avec M. de Bébec (1712).
- 10- Ibid.: Dossier Isambart-Nicolas: Lettre "à M. de Fumichon, avocat au Parlement, près le grand portail des Jésuites".
- 11- Registre paroissiaux de Bebec, transportée à Villequier lors de la fusion de la paroisse de Bébec dans la commune de Villequier au début du XIX<sup>0</sup> siècle. - Extrait des Registres de l'Etat-Civil légalisé par le juge de paix de Caudebec. L'acte de naissance du même est extrait des Registres des Actes de l'Etat-Civil déposés aux Archives du Tribunal Civil du Havre.
- 12- Arch. Busquet de Caumont: copie de l'acte de renonciation fait le 20 nov. 1744 au Greffe, certifié conforme au registre de Jaquotot, greffier (1743-1746); Arch. Dép. De Paris: Y, 18.067.
- 13- Arch. Busquet de Caumont: Dossier Isambart-Nicolas; liasse de sa succession :
  - inventaire de l'hôtel Busquet et de la terre de la Neuville (nov. 1744 - mars 1745);
  - estimation du mobilier de Caumont "avancé à mon fils aîné" (août 1755) - (Comme ce mobilier n'atteint pas la valeur de 24.000 l. attribuée aux meubles du domaine, je suppose qu'il faut inclure dans celle-ci les animaux ainsi que les ustensiles de l'exploitation).
  - état des dettes actives au 31 déc. 1744
  - état des dettes passives au 31 déc. 1744
  - état des biens meubles et immeubles;
  - précis du compte et liquidation des reprises et créances de Dame Marie-Anne Conseil, veuve du Seigneur de Caumont;
  - transaction entre Mme de Caumont et ses fils (25 Janv. 1746) 2 exemplaires sur les 3 qui ont été rédigés;
  - Compte que rend Marie-Anne Conseil "de la recette et dépense faites depuis le 1er janvier 1751 jusqu'au 30 sept.1751" (ce compte, extrêmement détaillé, remonte en fait au 1er janv. 1745);
  - "Compte que je me suis rendu le 15 mars 1763".
- 14- Là figurent, entre autres: une somme de 130.000 l., montant de la vente de deux offices de Receveurs anciens et alternatifs des Tailles de l'élection de Caudebec; - 8.478 l. de meubles meublants dans les domiciles de M. Conseil à Paris et à Caudebec; - 6.253 l.de vaisselle d'argent; 2.970 l. placées "à la grosse aventure" chez M. Eustache, du Havre; 6.200 l. dues par M. Le Couteulx, négociant à

Rouen; - de nombreuses sommes sur billets de particuliers; - une hôtellerie à Valmont, vendue 800 1.1 - 3.000 1. de prêt à M. Aubert "pour placer à la grosse aventure"; - 2.000 1. à un autre; - 10.050 1. pour une demi-maison à Paris, rue de la Pelleterier etc.

**15- Arch. Busquet de Caumont**: Transaction du 25 janv. 1746, reconnue officiellement devant les notaires du Châtelet le 14 juin 1746

**16- Ibid.** : "Compte que je me suis rendu" (15 mars 1763).

## Chapitre VIII

### Les deux Messieurs de CAUMONT

#### Nicolas-Isambart, 8ème Conseiller,

#### et Isambart-Nicolas, Capitaine de Cavalerie.

Nicolas-Isambart BUSQUET de CAUMONT naquit à Rouen le 8 Janvier 1721 et y fut baptisé le vendredi 17 (1) . Après ses études de droit à la Faculté de Caen, il obtint son diplôme de bachelier-ès-Lois le 50 décembre 1739, celui de licencié-ès-lois le 7 janvier 1741 (2) , et fut admis au serment d'avocat au Parlement le 22 décembre 1742 (3) . Deux mois plus tard, le Roi Louis XV signait en sa faveur des Lettres de dispense d'âge "de deux ans et un mois moins quelques jours", et le pourvoyait de l'office de Conseiller au Parlement de Rouen sur la résignation de Jacques-David-Louis ASSELIN de VILLEQUIER, dont les terres étaient contiguës à celles de Caumont (4) . La charge fut achetée 16.000 livres et la réception, le 24 mai 1743, donna lieu aux festivités traditionnelles qui coûtèrent 1.000 livres au nouveau Conseiller (5).

Celui-ci épousa à Rouen, le 28 août 1755, la fille d'un Conseiller au Parlement, Marie-Elisabeth BERTOUT de FORBANY, fille de Scipion-Claude et de feu Elizabeth (de) FHOCQUINQUAN, et veuve du Conseiller au Parlement PESNEL de la VARENNE dont elle avait eu une fille qui épousa, le 16 Octobre 1764, Augustin-Felix le HURE de CERNIERES (6). Lorsque M. de FORBANY mourut en 1763, ses gages furent rayés des états de Sa Majesté. Cependant M. de CAUMONT ayant obtenu à son profit la jouissance de ces mêmes émoluments durant la vacation de l'office et le Conseil d'Etat rendit, le 26 août 1766, un arrêt ordonnant le paiement de ces gages du jour du décès du Conseiller de FORBANY jusqu'au 1er avril 1767. Pendant ce délai, Nicolas-Isambart ne trouva pas d'acquéreur pour cet office. Sur deux nouvelles requêtes de Monsieur de CAUMONT, deux arrêts du Conseil d'Etat, en 1769 et 1771, prorogèrent à nouveau cette faveur (7) .

De la personnalité du magistrat, on sait peu de choses. A la suite des débats auxquels donna lieu l'enregistrement des Edit et Déclaration d'avril 1763 sur les prorogations d'impôts et l'établissement d'un cadastre, "M. BUSQUET de CAUMONT, avec 90 magistrats, membres du Parlement, signe un acte destiné au Roi et par lequel chacun d'eux déclare lui remettre son office" Le Premier Président, HUE de MIROMESNIL, ne démissionna pas, mais fit entendre au Roi un chaleureux plaidoyer en faveur de sa Compagnie (19 novembre 1763). En vue de la réconcilier avec Louis XV, il réussit à ménager à ses confrères une audience royale. A cette occasion, le Premier Président désigna lui-même par écrit les magistrats les plus représentatifs et les plus dignes d'être appelés à Versailles; à chaque nom est jointe une appréciation. Sur cette liste, on peut lire: "M. BUSQUET de CAUMONT, Conseiller à la 2ème Chambre des Enquêtes", avec la mention: "de l'esprit, le coeur droit" ... le Roi rendit les démissions le 10 mars 1764 (9).

Ce fut par ses collègues que, le 16 décembre 1765, fut désigné le Conseiller BUSQUET de CAUMONT pour être l'un des Commissaires chargés d'adresser au Roi des représentations au sujet de l'incarcération et de l'exil des magistrats de Rennes et de Pau. Le Roi dispensa le Parlement de sa députation et l'invita à lui envoyer des remontrances (10).

Mme de CAUMONT, née BERTOUT de FORBANY, mourut à NancY le 3 décembre 1766 à l'âge de cinquante-et-un ans; elle y fut inhumée dans l'église St. Epvre. Veuf, sans enfant, NicolasIsambart se démit alors de son office et obtint le 16 Juin 1767 des Lettres de Conseiller honoraire. C'est à ce titre qu'il apparaît dans les séances solennelles de la Cour lors de la suppression des Parlements, puis de leur retour. Par ailleurs, M. de CAUMONT figure pendant cette époque parmi les "notables" de Rouen (11).

Il vivait en fait avec son frère, célibataire, en retraite lui aussi, habitant tout à tour Rouen et Caumont. Les deux frères étaient très unis et ne procédèrent à aucun partage du patrimoine familial. Isambart-Nicolas BUSQUET de CHANDOISEL (il porta le nom de cette terre au moins jusqu'à sa vente), né et baptisé à Rouen le 22 avril 1724, fut de bonne heure orienté, comme les cadets vers la carrière des armes (12) Le 8 mai 1739 - à quinze ans - Il se voit délivrer par Abraham Charles GUIBLET de BOISBISSEY, "Garde de la Bibliothèque du Roy pour la Noblesse et Généalogiste de Sa Majesté", un Certificat de noblesse afin d'être admis au nombre des Pages de Mgr le Duc d'Orléans. Il fallait justifier de la noblesse de la famille, en ligne masculine, jusqu'en 1550; rien n'était plus facile pour Isambart-Nicolas: il suffisait de remonter la longue chaîne des Conseillers jusqu'au premier, Isambart BUSQUET, qui tenait son office depuis 1542 (13).

A dix-huit ans, "le Chevalier de la Neuville" est promu Cornette de la Compagnie Mestre de Camp au Régiment d'Orléans-Cavalerie (20 juin 1742). Trois ans plus tard, sur proposition du Duc d'Orléans, "le Chevalier de Busquet" est nommé par le Roi Capitaine à ce même Régiment: sa compagnie lui coûte, on l'a vu au chapitre précédent, 15.000 livres. Il fit toutes les campagnes de l'époque et reçut, le lendemain de la bataille de Minden, le 4 août 1759, la Croix de St. Louis sur la demande du Mis d'ARMENTIERES. En 1760, "le Chevalier du BUSQUET de CHANDOISEL - tel est le titre de son dossier aux Archives de la Guerre (14) . donne sa démission. Il n'a que trente-six ans. Cette retraite précoce dut être studieuse à en juger par les nombreux ex-libris au nom du "Ch<sup>er</sup> BUSQUET qu'il fit graver pour sa bibliothèque. Les seuls livres ainsi marqués, qui nous aient été transmis sont: "La Coutume de Normandie" annotée par Basnage, en deux volumes, et "L'histoire de Rouen", de Farin, également en deux volumes (15) . Mais l'inventaire de Caumont en 1781 révéla que les deux frères possédaient la plupart des ouvrages classiques en matières juridique, littéraire et historique.

Ce qui n'empêchait pas les deux Messieurs de CAUMONT, le Conseiller et le Chevalier, de veiller à leur patrimoine. Ils vont - le premier surtout -, en l'espace de dix ans à partir de 1767, le remodeler entièrement.

Tout d'abord, le 31 janvier 1767, Mme Emery DESPREZ de BEBEC, veuve en premières noces de François de la HAYE d'YPREVILLE, beau-frère de Marie-Anne CONSEIL, vend le fief de BEBEC, moyennant 25.000 l. payées comptant et 4.500 l. de rente viagère, à Jean-François-Alexandre ASSELIN, baron de VILLEQUIER, de qui ce fief relevait. C'est alors que le Conseiller BUSQUET de CAUMONT se présente et exerce contre le baron de Villequier le retrait du fief de Bébec "à droit de sang et de proximité de lignage" (16) . De la sorte, les terres quasi jumelles que possédaient les JAUDIN, sgrs. de BEBEC et CAUMONT, de 1461 au moins jusqu'au partage du 21 juillet 1580, se trouvaient réunies, après 187 ans de séparation, et cette fois dans les mains des BUSQUET. Le fief de BEBEC, contigu à CAUMONT, était assis comme lui aux confins de l'actuelle commune de Villequier et de l'ancienne seigneurie de Villequier, de laquelle ils relevaient. Cependant Bébec était, à l'origine, plus important: c'était non un simple hameau avec le manoir seigneurial, (17) mais une paroisse de trente-cinq feux environ. l'église St Pierre, construite au XVI<sup>e</sup> siècle.. avait été fondée sous le patronage du seigneur; M. de CAUMONT aura droit de présenter à la cure et

de recevoir les aveux de la Fabrique de l'église (18) Le fief, dont on ignore la description exacte, comporte un manoir seigneurial, près de l'église, et quinze propriétés louées à différents fermiers, plus "17 acres 2 vergées de terre, prairie, jeune futaye et bois taillis", que M. de CAUMONT fait exploiter directement au revenu de 200 livres (19) . lorsque cette terre sera vendue en 1856, 1858 et 1862, elle avait une contenance de 113 ha 83 a 17 ca; mais peut-être avait-on alors ajouté des terres voisines, des communes de Villequier ou de Touffreville--la-Cable. - En 1788, c'est Grégoire Le CHANOINE, avocat au siège présidial de Caudebec, portant le titre de "Sénéchal ordinaire de la seigneurie de Bébec", qui reçoit pour le seigneur les aveux de cette terre (20).

Deux ans après cette acquisition, le 26 octobre 1769, Messire Nicolas-Isambart BUSQUET de CAUMONT faisait un contrat d'inféodation et de "fieffe rente seigneuriale foncière perpétuelle et, irraquitable" avec Anne du FAY du TAILLIS, comtesse de MAULEVRIER. Cette dernière délaissait au prix de 391 livres 7 sols 6 deniers toutes les tenures et mouvances, contenant 285 acres 1 vergée 30 perches, qu'elle possédait dans les paroisses de Touffreville-la-Cable et la Fresnaye, "Pour par ledit seigneur de Caumont faire ériger, à ses périls et risques, à ses frais et dépens, les dites tenures et mouvances en fief sous la dénomination du fief HUE-CABLE, lequel sera mouvant et relevant noblement de la dite comtesse de Maulévrier". Cette cession fut signée au château du Taillis ou M. de CAUMONT s'était rendu. Et, par Lettres d'avril 1770, enregistrées en la Cour des Comptes de Rouen le 10 avril 1771, le Roi, ratifiant et confirmant ce contrat d'inféodation, érigeait ces tenures en fief (21). A peine vingt ans avant la Révolution, Grégoire le Chanoine fut également Sénéchal de la seigneurie de Hue-Cable.

Tandis que les possessions de Caumont s'arrondissaient ainsi, celles de Valliquerville allaient disparaître. En 1753, le domaine des BUSQUET à Valliquerville contenait 149 acres 1/2, soit 85 ha. Ses limites étaient: au nord, la route du Havre à Rouen, à l'ouest les chemins d'Asselimbosc et d'Yvetot, au sud le chemin de Bolbec à Yvetot. Ce domaine, dont le noyau avait été possédé dès le XV<sup>e</sup> siècle par les BUSQUET, sortit de leur Patrimoine à la suite de trois ventes: le 13 septembre 1768, fut vendue une ferme pour 7.650 l.; le 17 janvier 1770, quatre petites fermes, pour 26.528 l. ; enfin, le 26 avril 1771, les 124 derniers acres et la ferme appelée la Bouquelonnière ou Bouquelonnade ou l'Hirondelle, Moyennant 1.130 livres de rente foncière et 29.222 livres en argent (22).

Lors du mariage de son fils aîné en 1755, Marie-Anne CONSEIL, veuve du 7ème conseiller, s'était retirée au prieuré royal de St. Louis, place de la Rougemare à Rouen, où vivait son amie et cousine germaine par alliance, Louise-Madeleine de LISLE de MARIVAULT. Cette dernière, restée célibataire, et qui, depuis des années, avait sa chambre à Caumont, regarda ses cousins comme ses héritiers. A la mort de Nicolas-Barthélemy son frère, sans descendant malgré trois mariages, elle reçut une grande partie de la fortune de celui-ci et la retransmit à titre gratuit, par acte du 7 mars 1775, à ses neveux BUSQUET de CAUMONT L'ensemble rapportait plus de 4.000 livres annuellement. Il s'agissait des bois de la Fontaine, dits de Marivault, "fonds de terre en cotes et bois" situés le long de la rivière de Seine, en la paroisse de Notre-Dame de VARENDEVILLE près de Duclair et, par extension, sur quelques paroisses voisines. Ils comprenaient la chapelle Ste Anne, les vestiges qui l'environnent et le terrain qui en dépendait. Ces terrains étaient fort importants: dans un partage en deux lots, fait en l'an VIII, le premier lot comportait quatre portions ou "ventes", d'une étendue de 108 ha 59 a 50,ca; le second lot comportait six portions, sans doute au moins de la même importance.

La grande affection de Melle de MARIVAULT pour ses cousins ne s'arrêta pas là. En 1777, elle devint l'héritière du dernier marquis de MARIVAULT, son cousin. Le 6 novembre suivant, elle fit passer tous ses droits en meubles et immeubles dans cette succession au

Conseiller et au Chevalier BUSQUET de CAUMONT (24) . Comme droits de mutation, les deux frères eurent à payer 60.000 livres pour le fief, d'ANSAUVILLERS, presque autant pour MARIVAULT encore qu'il ne leur en revint que les 5/8, 3/8 devant aller au marquis de CAILLEBOT-LA-SALLE, héritier quant aux propres maternels du dernier Mis de Marivault. La jouissance indivise de cette terre étant sujette à des inconvénients, les intéressés en provoquèrent la licitation: par acte du 26 avril 1785, le Chevalier, pour 87.311 livres, acquit ainsi le reliquat des seigneuries de Marivault et d'Ibouvillers (25). En 1777, MM. de CAUMONT avaient eu encore à acquitter 52.446 livres qui représentaient les reprises de la Mise de Marivault, veuve du défunt (26) . Jetons un rapide coup d'oeil sur ce patrimoine de la Maison de Lisle-Marivault qui se fondait en celui des BUSQUET de CAUMONT.

ANSAUVILLERS-en-Chaussée est, au XIV<sup>O</sup> siècle, le fief des Arnauld de Corbie dans le Beauvaisis. Au XVII<sup>O</sup> siècle il appartient aux marquis de Marivault. En 1777 il comporte :

- une grande ferme avec cour, colombier et multiples dépendances, d'une contenance de 210 arpents;
- une maison de maître, dite Clabaut, qui a sans doute remplacé l'ancien manoir;
- une autre maison, dite le Vicariat;
- un bois de 80 arpents;
- la halle du marché d'Ansauvillers.

Quant à la seigneurie de MARIVAULT, elle se situe dans le Vexin français, Coutume de Senlis, aux us de Chaumont-en-Vexin. Elle comprend un grand château à deux pavillons, avec cour, basse-cour, ferme, colombier, pressoir. Elle se compose de deux fiefs, celui de Marivault et celui d'Ibouvillers, tous deux dans la même paroisse de St Crespin-Ibouvillers, dont le seigneur de Marivault a les honneurs. Sans compter quelques terres qui ne font pas partie de la seigneurie (46 arpents ?) le dit seigneur a le "domaine utile de 360 arpents de terres labourables, 17 arpents de pâture et 67 arpents de bois taillis, le tout environnant le corps de ferme; moulin à vent non banal; tiers des dixmes et champarts du fief d'Ibouvillers, et autres champarts, cens et rentes appartenant auxd. deux fiefs en particulier (28).

Pourvus de ce superbe patrimoine, les deux Messieurs de CAUMONT jouissaient d'une retraite fort aisée, mais solitaire. Menacés de voir s'éteindre avec eux leur nom et race, bien qu'ils fussent âgés, l'un de cinquante-huit et l'autre de cinquante-cinq ans, ils décidèrent de se marier, et le firent à deux mois d'intervalle, le 7 avril et le 5 juin 1779.

L'aîné - c'était son second mariage -, épousa noble demoiselle Catherine-Louise-Cécile FAUCONNET de BONNEVILLE, fille de Messire Louis FAUCONNET de BONNEVILLE, Chevalier, Conseiller du Roi, Maître ordinaire en sa Cour des Comptes de Normandie, et de noble dame Françoise-Elisabeth le PIETRE du MENILLET. Elle était apparentée aux RUELLON du MENILLET, de GIBERT, de BRIHON... Melle de BONNEVILLE reçut 130.000 1 livres, dont la moitié en terres (29) . Mais cette union devait être courte et aussi stérile que la première. A peine deux ans plus tard, Messire Nicolas-Isambart BUSQUET de CAUMONT, seigneur de CAUMONT, RUE-CABLE, MARIVAULT et autres lieux, seigneur et patron de BEBEC, 8eme et dernier conseiller et dernier au Parlement de Normandie de sa lignée, s'éteignit le 20 mars 1781, Sa femme devait vivre jusqu'en 1816; elle mourut en l'hôtel de la rue des Maillots.

Un mois avant son fils, Marie-Anne CONSEIL s'était elle-même éteinte au prieuré de St Louis.

Le testament de M. de CAUMONT est assez curieux pour qu'on en cite quelques clauses:

"je donne à Mde de Caumont ma femme generalement tous mes Meubles. Je donne à Mde de Cernières, ma belle-fille un diamant de 1.000 écus pour la dédommager d'un voyage

de Paris que je de vais luy faire faire et que différentes circonstances m'ont empêché à exécuter ... " Suivent des legs d'importance diverse à des neveux, filleuls, domestiques; "aux pauvres des paroisses de Marivault, Ansauvillers, Norville, Villequier, Bébec, Caudebec et St Patrice de Rouen et là ou j'ai du bien au jour de mon décès, chacune une somme de 200 livres". "Ces sommes seront prises sur mes biens de Picardie" (?). L'amitié que j'ay pour mon frère ... (me) persuade mesme qu'il verra sans chagrin les petits legs quand il mettra dans la balance ce que je lui laisse" ... "Mon intention est qu'on me laisse deux fois 24 heures dans mon lit; que mon corps soit ouvert, et ma gorge pour la singularité du mal présent, le tout en présence de mes médecins. Je demande d'être enterré à petits frais sans aucun faste; point de messe d'apparat, point de billets, mais, que l'on fasse prier Dieu pour moi et qu'on distribue l'aumône le jour de mon enterrement. Il n'en faudra pas moins payer un honoraire honnête à M. le Curé, il ne doit pas souffrir de cette fantaisie, il faudra lui donner ce qui pouroit lui revenir d'un enterrement d'un homme de mon Etat".

Il ne restait donc plus, encore une fois, qu'un seul BUSQUET pour continuer la famille. le Chevalier Isambart-Nicolas avait épousé à Tocqueville, le 21 avril 1779, Marie-Elisabeth PAVYOT de St AUBIN (30) - Au contrat du 7 avril, elle reçoit la somme de 120.000 livres, dont 80.000 sont "à la vue des notaires payées, comptées, nombrées et réellement délivrées en espèces d'or, d'argent et monnoye ayant cours"; de plus les futurs époux auront "droit d'être logés et nourris avec leurs domestiques "Pendant l'espace de deux ans" ou d'être indemnisés à raison de 3.000 livres par an (31) . L'épousée est la dernière fille de feu Hector-Nicolas PAVYOT de St AUBIN, chevalier, sgr de St Aubin, la Villette, Cesseville, Iville et autres lieux, Président en la Chambre des Comptes, Aides et Finances de Normandie, et de sa seconde femme, Henriette DU QUESNE, dame de Brotonne et de Tocqueville. Ces Pavyot, si gonflés d'importance, prétendaient remonter à 1270 si l'on en croit une généalogie que le dernier d'entre eux fit établir à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle; en fait, en dépit des grande titres, ils me semblent plus simplement descendre d'anciens marchands du début du XVII<sup>e</sup> siècle, anoblis par charge (32) !. Il n'en reste pas moins qu'ils ont une grande fortune, qu'ils possèdent à dix lieues au sud de Rouen le magnifique château de St. Aubin d'Ecrosville, et qu'ils font de brillantes alliances. L'aînée des filles du Président PAVYOT avait épousé en 1761 le Chevalier de NOURY de BENOUVILLE, Lieutenant de vaisseau, chevalier de St. Louis, dont la fille va épouser en 1786 le Cte Charles de MEDINE, Vice-amiral de France. La deuxième fille, en épousant en 1770 un de ses cousins, Charles-David GODEFROY de DAUBEUF et de SENNEVILLE, Doyen des Gentilshommes de la Chambre du Roi, sera la mère de la marquise d'ALIGRE, belle-fille du Premier Président au Parlement de Paris, elle-même mère de la marquise de POMEREU qui possédait en 1810 le château du Héron et le manoir de Malvoisine. Enfin, Hilaire-Nicolas- PAVYOT de St AUBIN, beau-frère du Chevalier BUSQUET de CAUMONT, fut Conseiller au Parlement, puis Avocat Général, enfin Président à la Cour des comptes (33).

Tous ces détails sont utiles pour montrer jusqu'en ces derniers sursauts l'influence parlementaire s'exerçant sur les BUSQUET de CAUMONT. Aussi bien, avec la mort du dernier Conseiller en 1781, la fortune du Chevalier, son frère, devient plus considérable que n'a jamais été celle de leurs prédécesseurs, C'est la dernière décade de l'Ancien Régime. Il est vrai, par ailleurs, qu'Isambart-Nicolas avait la charge de rentes, tant perpétuelles que viagères, dont le total montait à 24.021 livres; mais il bénéficiait d'au moins 3.500 l. de rente sur des particuliers, 2.000 l. de rente viagère sur la charge de son frère dont il avait la survivance, 2.400 l. de rente sur l'Etat (34).

1789 ! Lors des élections des représentants de la noblesse, M. de CAUMONT a donné procuration à M. Foache et au Mis de Sérans pour le représenter, l'un au Bailliage du Havre dont relevaient les fiefs de Caumont, Bébec et Hue-Cable, l'autre au Bailliage de

Chaumont-en-Vexin, pour Marivault et Ansauvillers (35). la grande tourmente déferle, Hue-Cable et la sergenterie de Caudebec s'écroulent avec les droits féodaux, Bébec est rattaché à la commune de Villequier, mais l'ensemble des rentes perpétuelles est racheté et, de "sa maison de Caumont", le citoyen Busquet, malade et près de mourir, et la citoyenne Pavyot, son épouse, gardent leurs importants domaines. Deux incidents bénins sont parvenue jusqu'à nous: un cheval réquisitionné pour quelques jours meurt d'épuisement, ce qui donne lieu à contestations; l'argenterie de Caumont et une somme de 18.000 livres en or et en argent sont, de crainte d'une perquisition, clandestinement enterrées dans le jardin par la maîtresse de maison, entourée de son homme d'affaires, du jardinier et d'un ancien domestique (36).

Bientôt, une dernière onde parlementaire va toucher cette vieille famille que le Parlement avait soulevée et portée. C'est, en 1806, à Villequier, le mariage d'Augustin-Isambart-Nicolas BUSQUET de CAUMONT avec Françoise-Eléonore ASSELIN de VILLEQUIER, fille de Jacques-François ASSELIN, baron de VILLEQUIER, Conseiller honoraire au Parlement de Normandie, qui deviendra Premier Président à la Cour Royale de Rouen, et de Catherine-Louise-Eléonore DAMBRAY, soeur du futur Chancelier de France de la Restauration et Président de la Chambre de Paris (37) . Point n'est besoin d'insister sur la nombreuse et brillante parenté que vaudra aux CAUMONT cette dernière alliance avec une famille parlementaire de Normandie.



En revanche, il est intéressant de faire le point et d'établir pour la génération qui va naître de ce mariage - celle de mon arrière-grand-père de CAUMONT, le tableau social de ses quartiers ascendants (38).

Les deux grands pères sont donc:

- le Chevalier Isambart-Nicolas BUSQUET de CAUMONT; Officier de Cavalerie, Croix de St louis
- le baron Jacques-François ASSELIN de VILLEQUIER, Conseiller au Parlement, Premier Président à la Cour de Rouen.

Les quatre arrière-grands-pères :

- Isambart-Nicolas BUSQUET de CAUMONT, Conseiller au Parlement
- Hector-Nicolas PAVYOT de St AUBIN, Président à la Cour des Comptes
- Jean-François ASSELIN de VILLEQUIER Officier de Cavalerie
- Jacques-Henri DAMBRAY de MONTIGNY, capitaine de vaisseau, croix de St louis.

les huit trisaïeuls - et le nom des huit trisaïeules:

- Jean-Charles BUSQUET de CHANDOISEL, Conseiller au Parlement, lieutenant Général de Caudebec; - Marie MALET de GRAVILLE, dame de Caumont et de Taillanville
- Médard-Claude CONSEIL, Receveur des Tailles de l'Election de Caudebec; - Marie-Anne GABRIEL du TOURNAY
- Hector-Joseph PAVYOT de St AUBIN, Conseiller au Parlement; - Marie GODEFROY de DAUBEUF, dame de Senneville
- Henri du QUESNE, sgr de Brotonne et de Tocqueville; - Suzanne-Marguerite ROBERT de St VICTOR
- Jacques ASSELIN, 1er baron de VILLEQUIER (1712) Conseiller au Parlement; - Jeanne-Françoise du BOURGUET, dame d'Auberville
- François-Louis le CORNU de BIMOREL, baron de la Croix-St-Leufroy et de Crèvecoeur, Président au Parlement.; - Marie-Anne HARROU de HONNEVILLE
- Adrien-Henri DAMBRAY de MONTIGNY, Conseiller au Parlement; - Marie ASSELIN de BANVILLE
- Charles-François, Comte de THERE, Officier de marine (?); - Marguerite-Marie-Rose d'HARCOURT.

Ce tableau est la plus éloquente conclusion à ce chapitre sur les derniers BUSQUET parlementaires: par le sang qu'ils portent, se révèle leur rang. Leur fortune, par ailleurs, a atteint son plus grand épanouissement tant dans cette dernière boucle de la Seine, en cette région de Caudebec dont ils sont originaires et où ils ont rassemblé l'important domaine de Caumont, que dans cet apport des marches de la Haute-Normandie qui, avec Marivault, deviendra l'apanage du file cadet du Chevalier.

Socialement, entre le riche M. CONSEIL (39) et la fille du marquis d'HARCOURT, chef de cette illustre maison descendant de St louis par les premiers Valois (40), il y a toute la noblesse de Normandie, mais il y a essentiellement une masse de familles parlementaires, avec ses innombrables recoupements collatéraux, ses alliances, son caractère, sa culture et sa fortune. Si même on néglige la parenté collatérale pour l'ascendance directe, Il suffit de remonter quelques générations pour se trouver en plein coeur des familles de robe de Rouen aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. On a vu le tableau des preuves de Malte du Chevalier Pierre

BUSQUET, frère de Jean-Charles de CHANDOISEL; on a dit que Marie MALET avait une mère CHALON, d'une famille bien installée dans le Parlement. Il faut savoir que Marguerite d'HARCOURT avait une mère Poerier de Taillepied (d'Amfreville), qui descendait des Bretel de Grémonville, Le Roux de Bourgheroulde, Groulart de Monville, Potier de Blancmesnil, Jubert de Vesly...

La mère du Comte de THERE est elle-même une du Fay de Vergetot dont l'ascendance directe est à base parlementaire, avec les du Moucel, Jubert de Vesly, Maignard de Bernières, de Croismare, de Fouilleuse, Remon de Courcelles, Maignard de Bernières (encore) ...

Quelques degrés de plus chez les ASSELIN de VILLEQUIER, dont l'anoblissement remonte à 1643, et ce sont les grandes dynasties Deshommets de Crèvecoeur, Romé de Fresquienne, Le Roux de l'Eprevier, Jubert de Vesly (encore) ...

Par les PAYOT de St AUBIN on retombe immédiatement sur les Hallé d'Orgeville et les Le Guerchois. Et on peut rêver de l'ascendance d'Adrien-Henri DAMBRAY: Maignard de Bernières (sa mère), de la Place de Fumichon, de la Vache du Saussay, Puchot de la Vaupalière, le Pelletier de Martainville, de Croismare, de Civile, Hallé d'Orgeville (encore), Voisin d'Infreville.. (41).

La démonstration est suffisante. Que vint à s'éteindre mainte de ces innombrables familles: la vigueur de la consanguinité et l'esprit de classe de ces magistrats rouennais devaient les faire revivre, dans une descendance encore marquée de l'empreinte et du prestige que nous avons reconnus en cette ancienne aristocratie de robe normande.

## Bibliographie et notes du Chapitre VIII :

- 1- Greffe du Tribunal Civil de Rouen: acte de naissance à la paroisse St Patrice, année 1724. - Pour alléger les références bibliographiques, je n'ai pas toujours cité le Greffe. Celui-ci d'ailleurs a souffert du bombardement de Rouen pendant la dernière guerre et ses Registres d'Etat Civil ont été détruits. Heureusement, H. de CAUMONT avait fait établir des copies conformes de tous les actes intéressant les BUSQUET, qui, du reste, ne quittaient pas la paroisse St.Patrice. Ces pièces d'Etat Civil sont dans les Arch. Busquet de Caumont.
- 2- Arch. Mun. de Rouen: Fonds ancien, dossier 440, Busquet, diplômes de bachelier et de licencié.
- 3- Bibl. Départ. de Seine Maritime: Registres du Parlement (doc. 1742).
- 4- Arch. Mun. de Rouen: Fonds ancien, dossier 440 Busquet, Lettres de dispense.
- 5- Arch. Busquet de Caumont: Dossier Isambart-Nicolas: Liasse de sa succession, inventaire des immeubles, et compte des recettes et dépenses rendu en 1751 par Marie-Anne Conseil.
- 6- Ibid.: Dossier Isambart-Nicolas: "Contrat de son premier mariage, le 28 août 1755, avec Elizabeth Bertout, veuve de M. de la Varenne"; - et liasse des comptes de tutelle à Justifier à Mme de Cernières, sa belle fille.
- 7- Ibid.: Copie de l'arrêt du Conseil extrait des Registres du Conseil d'Etat (lundi 6 mai 1771); - et "Lettres patentes sur ledit arrest" avec références aux Registres du Bureau des Finances de Rouen (années 1771 à 1778) qui sont aux Arch. Départ. de Seine Maritime.
- 8- FLOQUET: Histoire du Parlement de Normandie, t. VI, p 567, 19 nov. 1763.
- 9- "Correspondance politique et administrative de MIROSMENIL", publiée d'après les originaux, par P. LE VERDIER (1901), t.III, p. 155 et 157.
- 10- Ibid.: t. IV, p. 84 et XVIII.
- 11- X. "Actes pouvant servir pour l'histoire de Rouen", Liste des notables pendant la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle.
- 12- Arch. Busquet de Caumont: Extrait de l'acte de baptême d'Isambart-Nicolas II.
- 13- Ibid.: Copie conforme du Certificat de Noblesse, par le Vte de la Trollière archiviste aux Archives Nationales en 1955. Une autre copie fait partie du dossier de preuves remis à l'Association d'Entr'aide de la Noblesse Française (A.N.F.). - Le document original est à la Bibl. Nat., P.0.560, dossier Busquet n° 12.723 (pièce 20).
- 14- Ministère de la Guerre, 3<sup>ème</sup> Bureau, Archives administratives, section historique de l'Etat-Major de l'armée: État de Services de DU BUSQUET DE CHANDOISEL
- 15- (Isambart-Nicolas). - Voir encore, aux mêmes Archives, le "Travail du Roy"; 12 juin 1742 (régiment de Dragons d'Orléans); 15 janvier 1745 (Orléans Cavalerie); 15 janvier 1745 (idem); et les nominations dans l'Ordre de St Louis, registre de 1757.
- 16- Les Arch. Busquet de Caumont possèdent une dizaine d'exemplaires de cet ex-libris. L'élégance du dessin de style Régence - représentant dame un ovale les armes des Busquet, soutenues par deux lions la tête contournée, et surmontées d'une couronne de Marquis a servi depuis, très souvent de modèle pour la reproduction de ces armoiries. Moulée sans doute dans la seconde partie du XVIII<sup>e</sup> siècle, une grande plaque de cheminée à ces mêmes armes soutenues par des lévriers qui surmontent deux casque de face s'est transmise jusqu'à nous et se trouve actuellement chez mon père, au manoir de Tregont-Mab, près de Quimper.

- 17- Arch. Busquet de Caumont: dossier Nicolas-Isambart, l'acte des titres de propriété en la commune de Bébec lit n<sup>os</sup> 199 à 203: délais de M. de Villequier à M. de Caumont, exploit de clameur, etc. (1767).
- 18- Arch. Départ. de Seine Maritime: G. 5 .- Et BEAUREPAIRE:, Recherche sur la population.
- 19- Arch. Départ. De Seine Maritime: G. 7992: 3 aveux.
- 20- Arch. Busquet de Caumont: Dossier Nicolas-Isambert: inventaire de sa succession (1781).
- 21- ibid.: Copie d'aveux.
- 22- Bibl. Départ. de Rouen: Registres de la Cour des Comptes 1771. - Arch. Busquet de Caumont: deux actes de 1518 sur la fiefferme de Hue-cable par le Cte de Maulévrier, Louis de Brezé.
- 23- Arch. Busquet de Caumont: Dossier des fiefs: aveux de 1753 et copies d'actes notariés des ventes.
- 24- Ibid.: Dossier "Les deux frères"; Conventions entre Melle de Marivault et la Ctesse de Marivault, Droit de chasse octroyé par Melle de Marivault; Droits domaniaux, acte de donation "par amitié" à MM. Busquet de Caumont (1774 - 1775).
- 25- Ibid.: Dossier "Les deux frères": nouvelle donation "par suite de l'affection singulière pour ses cousins dès leur plus tendre enfance" (acte du 6 novembre 1777).
- 26- Ibid.: Dossier Isambart-Nicolas II: Licitacion des terres et seigneuries de Marivault, Ibouvillers et dépendances, (26 avril 1765); Rachat de la rente foncière et quittance de 1791 et 1793.
- 27- Ibid.: Dossier "Les deux frères": acte de donation de 1777.
- 28- Ibid.: Correspondance entre le Mis de Caumont et Me Vaquette notaire à Ausauvillers (1904).
- 29- Ibid.: Dossier Isambart-Nicolas II: Licitacion du 26 avril 1785: c'est le seul acte donnant description de cette terre; l'acte de donation ne précisait rien dans sa généralité de transmission de tous les droits et tous les biens du Mis de Marivault.
- 30- Ibid.: Dossier Nicolas-Isambart: son second mariage, contrat sous seings privés (1779).
- 31- Mairie de Tocqueville (Eure): Registre paroissial de l'année 1779: Mariage Busquet de Caumont - Pavyot de St Aubin. Copie conforme délivrée le 5 oct. 1955, dans Arch. Busquet de Caumont.
- 32- Arch. Busquet de Caumont: Dossier contrats de mariage: copie du contrat dont l'original était resté dans l'étude du notaire Me Decaen à Rouen.
- 33- Ibid.: Copie du tableau généalogique remontant à 1270. - Les "Mémoires du Premier Président Pellot" citent plusieurs magistrats du Pavyot dont les pères étaient marchands au début du XVII<sup>e</sup> siècle Rouen (p.83, note 1).
- 34- H. de CAUMONT: Tableau généalogique de la descendance du Président Pavyot.
- 35- Arch. Busquet de Caumont: Dossier Nicolas-Isambart, sa succession en 1781, inventaire.
- 36- MAGNY: Nobiliaire de Normandie.
- 37- Arch. Busquet de Caumont: Dossier Isambart-Nicolas II, "liasse concernant la mort d'un cheval", et rapport relatant l'enfouissement de l'argenterie.
- 38- Ibid.: Dossier contrats de mariage: Mariage Caumont-Villequier.
- 39- Ibid.: Dossier état-civil constitué par H. de Caumont, actes d'état civil des familles Asselin de Villequier, Dambray. - Et H. de FRONDEVILLE: Les Présidents au parlement de Normandie (1953), généalogies Le Cornu de Bimorel, Dambray...

- 40-** Bien qu'il ait existé en Normandie, près de Bayeux, une famille Conseil maintenue dans sa noblesse en 1666, rien ne me permet de croire à un lien avec Médard Claude qui est toujours désigné "Monsieur Conseil"; j'ignore ses ascendants. Les GABRIEL étaient originaires d'Argentan, en Basse-Normandie.
- 41-** MORERI: art Harcourt; - LA CHENAYE-DESBOIS: Dictionnaire de la noblesse, art. Harcourt; - JOUGLA de MORENAS: Grand Armorial de France; famille royale, branche de Valois-Artois-Ponthieu; - Arch. Busquet de Caumont : état-civil des Dambray et de leur descendance.
- 42-** H. de FRONDEVILLE: Les Présidents au Parlement de Normandie (1953); je ne peux que regretter que l'ouvrage du même auteurs "Les Conseillers au Parlement au XVI<sup>e</sup> siècle", soit encore à l'impression (août 1961); - et H. de CAUMONT.- divers Tableaux généalogiques.